31e ANNÉE — T. XLVI

N° 1035 — 30 janvier 1949



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 20 francs
Abonnements { Un an : 480 francs
Six mois : 250 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

La prière du Pape pour l'Année sainte

L'Osservatore Romano du 1. 1. 49 *a publié le texte de la prière composée par S. S. le Pape Pie XII, pour l'Année sainte. En voici la traduction :*

Dieu tout-puissant et éternel, de toute notre âme nous vous remercions du grand don de l'Année sainte.

O Père céleste, qui voyez tout, qui scrutez et régissez les cœurs des hommes, rendez-les dociles, en ce temps de grâces et de salut, à la voix de votre Fils.

Que l'Année sainte soit pour tous une année de purification et de sanctification, de vie intérieure et de réparation, l'année du grand retour et du grand pardon.

Donnez à ceux qui souffrent persécution pour la foi votre esprit de force, pour les unir indissolublement au Christ et à son Eglise.

Protégez, ô Seigneur, le Vicaire de votre Fils sur la terre, les évêques, les prêtres, les religieux, les fidèles. Faites que tous, prêtres et laïques, adolescents, adultes et vieillards, forment, en étroite union d'esprit et de cœur, un roc inébranlable, contre lequel se brise la fureur de vos ennemis.

Que votre grâce excite en tous les hommes l'amour pour tant de malheureux, que la pauvreté et la misère réduisent à des conditions de vie indignes d'êtres humains.

Avivez, dans les âmes de ceux qui vous appellent du nom de Père, la faim et la soif de la justice sociale et de la charité fraternelle dans les œuvres et dans la vérité.

« Donnez, Seigneur, la paix à notre temps », paix aux âmes, paix aux familles, paix à la patrie, paix entre les nations. Que l'arc-en-ciel de la pacification et de la réconciliation abrite sous la courbe de sa lumière sereine la terre sanctifiée par la vie et par la Passion de votre divin Fils.

Dieu de toute consolation ! Profonde est notre misère, lourdes sont nos fautes, innombrables nos besoins ; mais plus grande encore est notre confiance en vous. Conscients de notre indignité, nous mettons filialement notre sort entre vos mains, unissant nos faibles prières à l'intercession et aux mérites de la très glorieuse Vierge Marie et de tous les saints.

Donnez aux infirmes la résignation et la santé, aux jeunes gens la force de la foi, aux jeunes filles la pureté, aux pères de famille la prospérité et la sainteté du foyer, aux mères l'accomplissement de leur mission éducatrice, aux orphelins une affectueuse tutelle, aux réfugiés et aux prisonniers leur patrie, à tous votre grâce, en préparation et comme gage de l'éternelle félicité dans le ciel ! Ainsi soit-il.

Noël 1948. PIE XII, PAPE

La Croix (1. 1. 49), *en publiant ce texte, ajoutait :*

*Les catholiques de France et du monde entier ne réciteront pas sans émotion cette ardente prière, sortie du cœur et de la plume de S. S. Pie XII. Tout en se défendant de commenter un texte si vénérable et si pur, S. Exc. Mgr Valerio Valeri, président du Comité central de l'Année sainte, dans un éditorial de l'*Osservatore Romano, *recommande instamment à l'attention des fidèles cette prière efficace, en union avec le Souverain Pontife.*

QUESTIONS ACTUELLES

L'arrestation de S. Em. le cardinal Mindszenty

Un article de l' « Osservatore Romano »

*L'*Osservatore Romano *du 30. 12. 48 publiait l'article suivant* (1) :

Journaux et agences annoncent l'arrestation du cardinal Joseph Mindszenty, archevêque d'Esztergom, arrestation opérée dans la soirée du 26, dans le palais archiépiscopal. Le cardinal, disent les diverses informations, n'a manifesté aucune surprise ; il demanda à emporter son Bréviaire, et partit avec l'automobile de la police pour une destination jusqu'à présent inconnue.

Cette nouvelle est publiée le jour même où l'Eglise commémore saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, persécuté par le pouvoir public, pour avoir soutenu que les évêques ne devaient pas accepter une série de lois qui signifiaient l'asservissement de l'Eglise, la négation de ses droits, la privation de ses biens, grâce auxquels elle pratiquait la bienfaisance et faisait œuvre d'éducation ; et cela au moment où l'on complotait contre l'union et la solidarité même des fidèles avec l'épiscopat et avec le Pape.

Le grand martyr fut arrêté le 29 décembre 1170 par les émissaires gouvernementaux, qui demandèrent : « Où est le traître ? »

La nouvelle de Budapest est accompagnée, elle aussi, d'un communiqué du gouvernement, suivant lequel le cardinal a été arrêté pour « trahison ». On y ajoute « la violation des droits de l'Etat, l'espionnage et la contrebande des devises », c'est-à-dire les accusations habituelles auxquelles recourent les régimes totalitaires pour intenter des procès criminels contre ceux qu'ils considèrent comme des adversaires.

Jusqu'à présent, le cardinal-archevêque — en son temps opposé au nazisme contre lequel il s'était élevé avec tant d'énergie — s'était vu l'objet d'attaques répétées de la part d'hommes politiques et de gouvernement pour des questions concernant les rapports toujours plus douloureux entre l'Eglise et le régime en Hongrie.

Le peuple tout entier a été témoin de la courageuse et exemplaire fermeté de cet illustre évêque dans l'affirmation, l'illustration et la protection des justes et irréfutables raisons de l'Eglise catholique et de sa mission religieuse. Raisons qui furent et sont toujours et partout opposées par ceux qui, s'inspirant d'une conception matérialiste et antichrétienne de la vie, trouvent un premier obstacle fondamental à leurs propres idées et à leurs propres systèmes concernant l'inviolable liberté et la dignité de la personne humaine, les droits des âmes et les droits imprescriptibles des consciences chrétiennes.

Raisons qui surpassent tous les rapports, conflits, contestations terrestres, car elles conçoivent et fondent notre vie temporelle en une seule économie inséparable de la vie éternelle, qui est la vie suprême d'où descendent pour la vie d'ici-bas des secours dont l'homme ne peut disposer en despote, dont les gouvernements ne peuvent user à leur gré, et que les plus forts ne peuvent s'approprier sans contrôle ; des secours immuables et sacrés dans la prospérité comme dans l'adversité ; des secours spirituels dans lesquels la communauté civile elle-même plonge ses racines vitales.

Cependant l'Eglise, en qualité de gardienne et de protectrice de pareils trésors, qu'elle ne peut ni déprécier ni trahir à aucun prix, sous aucune promesse ou menace, en face d'aucun danger ou d'aucun sacrifice, l'Eglise reste et restera dans l'histoire, malgré tant de contingences humaines, la garante et la revendicatrice de toute justice fondamentale ici-bas. Ils restent et resteront dans l'histoire, quel que soit leur sort périlleux, les humiliations, la méconnaissance et les offenses dont ils auront été l'objet, les hommes qui, au cours de la rude lutte des siècles, sont appelés à combattre aux premiers rangs, en vertu de la vocation et de la mission de l'Eglise. C'est d'eux que Pie XII, dans l'allocution de Noël, parlait dernièrement, pour le réconfort des fidèles et à la gloire de Dieu : « Battue par les tempêtes et par les flots, elle a conservé intacte, inviolée, sa vie substantielle, et dans tous les peuples où professer la foi chrétienne équivaut en réalité à souffrir persécution, il s'est trouvé et il se trouve toujours des milliers de braves qui, impassibles au milieu des sacrifices, des proscriptions et des supplices, intrépides en face des chaînes et de la mort ne fléchissent pas le genou devant le Baal de la puissance et de la force. »

(1) Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE.

Déclaration de la S. Congrégation consistoriale

*La Sacrée Congrégation consistoriale — dont le préfet est le Souverain Pontife — a publié la déclaration suivante, parue dans l'*Osservatore Romano (1) :

Attendu que récemment certains ont osé porter une main sacrilège sur l'Eminentissime cardinal de la Sainte Eglise Romaine Joseph Mindszenty, et empêcher l'exercice de sa juridiction ecclésiastique, la Sacrée Congrégation consistoriale déclare que tous ceux qui ont commis les délits en question ont encouru aux termes des canons 2 343, § 2, et 2 334, n° 2 du Code de droit canonique, l'excommunication réservée *speciali modo* au Siège apostolique, et sont frappés d' « infamie juridique ».

Donné à Rome, le 28 décembre 1948.

Fr. ADEODAT, J. card. PIAZZA, *secrétaire*.
B. RENZONI, *assesseur*.

(1) L'*Osservatore Romano* du 31. 12. 48.

Une vue rapide des faits

Sous le titre : « Le cas du cardinal Mindszenty. Nouveaux détails sur les circonstances de son arrestation », The Tablet *du 8 janvier* 1949 *publie un article documentaire, dont voici la traduction* (1) :

Par décret, signé du cardinal Piazza et publié dans l'*Osservatore Romano* du 31 décembre, la Sacrée Congrégation consistoriale a annoncé que « tous ceux qui ont porté une main sacrilège sur Joseph, cardinal Mindszenty » et ceux qui sont coupables de l'avoir empêché d'exercer la juridiction ecclésiastique sont, en vertu du canon 2343, § 2, et du canon 2334, n° 2 du code de droit canonique, déclarés *ipso iure infames* et frappés de l'excommunication réservée *speciali modo* au Saint-Siège.

« La volonté du peuple. »

Cependant on s'attend à ce que le « procès » s'ouvre à Budapest au début de février. Il est peu probable que ce sera un procès impartial : le cardinal est présumé coupable et doit s'attendre à des peines sévères ; le procès ne sera qu'une tentative pour justifier ce qui est d'ores et déjà décidé. L'agence officielle hongroise a cité les paroles du président du Conseil, M. Dobi, le 31 décembre, promettant « de prendre les mesures les plus rigoureuses contre le cardinal Mindszenty ». Parlant à une réunion d' « ouvriers et de paysans » des « télégrammes indignés » qui lui parviennent sans arrêt pour demander, du moins il le prétend, un « châtiment exemplaire » contre quelqu'un qui a « conspiré pour le retour des terres à l'aristocratie et qui a été au service des rois de l'acier de Wall Street », M. Dobi a déclaré qu'il « respecterait la volonté du peuple ». Pilate ne parlait pas autrement.

Mais tout le tapage mené autour de « la volonté du peuple », n'empêche pas d'entrevoir quelque chose de l'émotion véritable de la Hongrie. Un journal, *Vilag*, a été suspendu pendant une semaine pour avoir publié la nouvelle de l'arrestation du cardinal « de telle manière qu'elle aurait pu être mal interprétée » et pour avoir omis la publication d'une déclaration ultérieure du gouvernement. Le service d'écoute hongrois de la B. B. C. nous a donné le détail suivant, assez instructif :

« Le 30 décembre, le speaker habituel, une voix d'homme, commença la lecture du bulletin anglais comme s'il allait fondre en larmes. Après avoir lu quelques mots, il s'interrompit pendant vingt secondes. En reprenant, il s'excusa de cette « brève interruption, due à un accident technique ». Il continua pendant quelque temps la lecture d'un ton très ému, et ne reprit son ton habituel que vers la fin du bulletin. La première partie du bulletin relatait l'approbation quasi-unanime de l'arrestation de Mindszenty et la réception des ouvriers et des paysans par Dobi. »

Lors de la première annonce de l'arrestation, le 20 décembre, Radio-Budapest soulignait la nouveile en mentionnant, comme tous les jours depuis des semaines, le grand nombre de « résolutions » par lesquelles des ouvriers, des écoles, des villages, des usines et « tous les Hongrois qui veulent la paix » n'avaient cessé de réclamer énergiquement « le départ immédiat de Mindszenty et la liquidation de la réaction cléricale ». Nous étions habitués depuis pas mal de temps, dans notre bureau, aux histoires de « milliers de résolutions et de télégrammes » affluant à Budapest du pays tout entier et demandant des mesures énergiques contre le cardinal. En effet, des milliers de Hongrois ont été placés devant le choix de risquer leur gagne-pain, et peut-être leur liberté, au cas où ils refuseraient de signer de pareils documents, ou de céder et de trahir ainsi le cardinal. Lui-même connaissait fort bien la puissance de cette pression ; c'est pourquoi, dans une de ses dernières lettres pastorales, citée ici le 27 novembre, il avait déclaré ne pas vouloir qu'on coure le risque que comporterait le refus de signer et avait laissé chacun libre de signer ou non de telles « résolutions », tout en faisant l'éloge de l'attitude héroïque de ceux qui refusaient.

Mais dès que le cardinal eut été arrêté, le motif principal allégué par le gouvernement pour justifier cet acte fut l'histoire d'un complot pour une restauration des Habsbourg et d'autres chefs d'accusation, le tout révélé par le contenu d'une boîte de documents déterrée par la police dans la cave de l'archevêché. Si ce complot, présenté comme confirmation des pires soupçons de la police de sécurité, est la grande justification de l'arrestation, comment faut-il expliquer toutes ces « résolutions » et télégrammes ? Les ouvriers, les démocrates, amis de la paix, et les dirigeants des masses laborieuses, organisateurs de cette campagne de télégrammes, auraient-ils eu l'intuition de ce que les fouilles dans la cave du cardinal allaient révéler ?

Autour de l'arrestation.

Notre réponse à cette question sera brève. Il suffit de dire qu'il a été confirmé que l'arrestation eut lieu dans la soirée du dimanche 26 décembre ; le jeudi suivant, Radio-Vatican annonçait que le cardinal avait été conduit de Budapest à une prison à Györ, près de la frontière tchécoslovaque. Une information venue de Vienne *via* Rome, apprend qu'il aurait dû être arrêté environ un mois plus tôt ; mais on avait jugé prudent d'attendre au moins jusqu'à quelques heures après Noël. Une délégation conduite par le professeur Sekfu, ancien ambassadeur de Hongrie à Moscou, avait adressé au cardinal un ultimatum : accepter la ligne du gouvernement, sans quoi il serait « éliminé ». L'ultimatum fut rejeté. Le gouvernement cite actuellement le professeur Sekfu comme exemple marquant d'un catholique qui condamne le cardinal. D'après d'autres informations venues de Vienne, de sources sérieuses, l'arrestation ferait partie d'un plan « élaboré par une conférence du Kominform à Sofia, il y a un mois environ, visant à la création d'un « Front national uni » couvrant toute l'Europe orientale « et demandant la liquidation de l'Eglise catholique comme un pas en avant vers « la rupture de toutes les relations avec l'Europe occidentale et le renforcement d'un contrôle unifié sur toute l'Europe orientale ». Toutes les informations récentes de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Roumanie suggèrent l'existence d'un plan concerté de ce genre.

Déclarations d'un des secrétaires du cardinal.

Entre-temps, l'un des derniers secrétaires qui étaient restés au cardinal, le R. P. Paulus, réussit à gagner l'Autriche, quelques heures avant l'arres-

(1) Traduction et sous-titres de la *D. C.*

tation ; il a décrit à la *Wiener Tageszeitung* comment, depuis quinze jours, la police surveillait l'archevêché d'Esztergom et comment on avait étroitement filé le cardinal. Voici la suite des déclarations du R. P. Paulus :

« Le primat savait depuis plusieurs semaines qu'on avait décidé de l'arrêter, mais il préférait rester sur le territoire national. Il avait pu cependant avant son arrestation réunir une conférence de tous les évêques de Hongrie, devant lesquels il dénonça les « manœuvres du gouvernement », déclarant qu'il n'était pas possible de négocier sur la base des conditions imposées par les autorités. Il révéla à cette conférence que le gouvernement avait décidé de « geler » les taxes qui constituent le revenu de l'Eglise, ce qui aurait équivalu à condamner tous les prêtres catholiques à l'indigence. »

C'est à l'issue de cette conférence que fut publié le communiqué cité dans ces pages le 25 décembre; la menace d'ordre financière est celle à laquelle l'archevêque d'Eger (1) eut à faire face dans l'accord conclu avec le gouvernement après l'arrestation du cardinal.

Poursuivant sa déclaration à Vienne, le R. P. Paulus a dit que, pour le moment, les communistes cherchent moins à persécuter la religion comme telle qu'à isoler l'Eglise catholique du Saint-Siège et à la subordonner entièrement à l'Etat à la manière de l'Eglise orthodoxe russe. Dans ce but, ils essayent de toutes les manières de recruter parmi le clergé une « cinquième colonne », de lancer un « mouvement anti-Mindszenty », qu'ils encouragent en répandant de faux bruits concernant des évêques dissidents, mais sans beaucoup de résultats. A propos de la dernière assemblée de l'épiscopat, convoquée par le cardinal, le R. P. Paulus déclara qu' « il n'y avait qu'une opposition insignifiante à son attitude inébranlable à l'égard du gouvernement » ; il semble, en effet, qu'il y a eu une discussion au sujet de la tactique à suivre, mais sans divergence profonde ; l'unité solide de l'épiscopat hongrois est hors de doute, de même que son loyalisme à l'égard du cardinal.

Il est très possible qu'il s'agisse du même P. Paulus dans une information de la *British United Press*, qui cite « un personnage de l'entourage immédiat du cardinal Mindszenty, qui vient d'arriver de Hongrie à Vienne ». D'après cette source, la même personne a déclaré, lundi, qu'en plus du cardinal, quatre évêques avaient été convoqués au ministère de l'Intérieur, à Budapest, et menacés d'arrestation :

« On leur dit qu'il valait mieux qu'ils démissionnent, parce qu'ils étaient compromis par un aveu du cardinal et par la découverte, dans son palais, de documents les impliquant dans des manipulations financières illégales. »

Mais tous les quatre refusèrent de démissionner et déclarèrent à la police, d'après la même source : « Nous sommes prêts à être arrêtés. » On ne sait exactement quels sont les quatre évêques dont il s'agit, mais on suppose que ce sont Mgr Grösz, archevêque de Kalocsa ; Mgr Dudas, évêque uniate de Hajdudurog ; Mgr Peteri, évêque de Vac, et Mgr Shvoy, évêque de Szekesfehervar. Le ministère de l'Intérieur a annoncé officiellement que les deux derniers ont été interrogés par la police le 30 décembre.

(1) Mgr J. Czapik (*N. D. L. R.*).

Derniers actes du cardinal.

On apprend de la même source, à Vienne que, peu avant son arrestation, le cardinal avait averti tous les évêques de ne reconnaître aucun « aveu » qui pourrait lui être attribué :

« Quelques jours avant son arrestation, le cardinal Mindszenty a envoyé un dernier communiqué aux membres de l'épiscopat, déclarant qu'il n'avait pris part à aucun complot, qu'il n'avait fait aucun aveu, et qu'il ne démissionnerait pas. Si les évêques devaient apprendre qu'il avait démissionné ou avoué, ils devraient considérer ces actes, même signés de sa main, comme une conséquence de la fragilité humaine ; il les déclarait à l'avance comme nuls et non avenus. »

Au moment d'écrire ce dernier message, le cardinal savait son arrestation imminente. Le gouvernement ignorait cette déclaration, sans quoi on ne comprend guère qu'il ait parlé d'un « aveu » du cardinal pour menacer les quatre évêques en demandant leur démission. C'est immédiatement après que les évêques avaient été menacés que le R. P. Paulus s'échappa pour Vienne.

Quelques jours avant son arrestation, le cardinal avait envoyé également une lettre au clergé de son diocèse, un « testament spirituel », dans lequel il demande à ses prêtres de tenir bon et qui se termine par ces mots : « Bienheureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux ». Cette lettre, datée du 20 décembre, est arrivé aux Etats-Unis *via* Rome ; l'extrait suivant, emprunté au journal *Amerikai Magyar Nepszava* a été diffusé par la radio américaine :

« Je vous adresse un avertissement grave en accord avec la gravité de l'heure. Rien ne pourra nous arriver qui ne soit ordonné et permis par Dieu. Ni la vie ni la mort ni rien d'autre ne pourra nous enlever l'amour de Dieu. Je méprise les menaces du monde ; je ris de ce qu'il fait pour essayer de me tenter. Ne soyez pas inquiets du lendemain. La vie de nos ancêtres chrétiens et hongrois n'a pas été facile non plus.

Quant aux signatures qu'on recueille contre moi, j'ai tranquillisé les consciences des fidèles. Toutefois, cela ne s'applique ni aux prêtres ni aux religieuses. Il faut que les prêtres et les membres des Ordres religieux tiennent ferme. Le prêtre n'a pas le droit de laisser planer un doute sur ses convictions religieuses. Soyons des lumières. Les accusations que certains forment contre nous sont pour nous un triomphe. Ce que nous faisons, nous le faisons pour le salut de notre peuple et de notre jeunesse, qui souffrent pour la liberté de l'Eglise ; nous le faisons pour la cause de la paix, non pas pour les raisons alléguées.

Si, par la force des circonstances, la suite de mes lettres pastorales devait être interrompue, lisez à leur place des Encycliques pontificales antérieures. Mettez votre confiance dans la Sainte Vierge, patronne des Hongrois. Soyez heureux quand on vous calomnie. Veillez et priez, afin d'être à la hauteur des événements à venir. »

Attitude du clergé hongrois.

Tout indique que le clergé hongrois répond magnifiquement à cet appel émouvant. Très peu nombreux ont été les apostats parmi eux pendant l'année difficile qui vient de s'écouler, et nous ne connaissons pas un seul prêtre qui ait rejoint la « cinquième colonne » du gouvernement pendant

les trois derniers mois extrêmement critiques. Mais les arrestations parmi le clergé augmentent, suivant l'exposé fait à la presse américaine par Mgr Bela Varga, ancien président du Parlement hongrois, actuellement à New-York. D'après l'Agence suisse *Kipa,* deux des collaborateurs immédiats du cardinal ont été arrêtés avant Noël : Mgr Zoltan Meszlenyi, son auxiliaire au siège primatial, et Mgr Jan Drahos, son vicaire général ; mais cette nouvelle n'a pas été confirmée. Au sujet de ceux dont l'arrestation fut annoncée en même temps que celle du cardinal, nous apprenons que le Supérieur du collège des Pères Jésuites, à Budapest, le R. P. Vid, ainsi que l'économe, le R. P. Varadi, ont été arrêtés au début de décembre, peu après l'arrestation de son principal secrétaire, Mgr Zakar ; on possède en Suisse des informations sur les tortures qu'on a fait subir en prison à ce dernier pour lui arracher des « aveux ». Les ordres religieux semblent être l'objet d'une haine particulière de la part du gouvernement, surtout les Jésuites, à qui l'on a donné une heure pour quitter leur collège de Szeged, exactement comme sous les nazis qui les avaient expulsés également. La raison en est évidemment que les ordres sont internationaux et ont des attaches privées avec des pays étrangers.

Nouvelles « révélations » gouvernementales.

Le gouvernement a complété le communiqué original sur l'arrestation du cardinal, que nous avons résumé dans ces pages la semaine dernière. Il est à noter, en passant, que la première version affirmait que le cardinal avait rencontré Otto de Habsbourg « dans un couvent aux environs de Chicago », le 21 juin 1947. On a établi maintenant en Amérique que ni le cardinal ni l'archiduc n'étaient à Chicago ce jour-là. Le cardinal ne se trouvait même pas aux Etats-Unis, mais à Ottawa et il n'est pas allé à Chicago avant le 27 juin ; tandis qu'Otto de Habsbourg n'a passé à Chicago qu'une seule fois, en 1947, à savoir le 14 avril. Mais c'est peut-être prendre trop au sérieux toute cette histoire que d'attacher de l'importance à des détails de ce genre.

Comme commentaire sur le communiqué originel, il y eut d'abord une déclaration de Geza Losonczy, successeur de la figure équivoque du P. Balogh comme sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil ; il parlait du prétendu désir du cardinal de voir la Hongrie impliquée dans une nouvelle guerre, qui aboutirait à une occupation américaine, au cours de laquelle on procéderait à la restauration, ardemment souhaitée des Habsbourg. « C'est un fait bien connu », ainsi s'exprime cette déclaration, « que Mindszenty était un partisan fanatique, dévoué et militant de la contre-révolution de Horthy. Il a déclaré ouvertement que l'Eglise catholique ne pouvait être l'ennemie du mouvement nazi ou du fascisme ». Peu importe à l'auteur la contradiction flagrante qu'il commet en affirmant que le cardinal travaillait pour une restauration des Habsbourg et, aussitôt après, qu'il était favorable au nazisme, ou de prétendre que l'adhésion à la « contre-révolution de Horthy » était chose naturelle pour un partisan des Habsbourg, c'est le régime de Horthy qui a banni les Habsbourg de Hongrie et a fait voter des lois interdisant le retour à tout membre de la famille.

Ensuite, la même déclaration méprisante examine le passé du cardinal. D'abord, elle fait état d'un sermon anticommuniste qu'il aurait prononcé en 1920 après la fuite de Bela Kun ; puis elle prétend que, vingt ans plus tard, il aurait eu d'étroites relations avec le mouvement des Croix fléchées qui, en réalité, comme nous l'avons noté dans ces pages la semaine dernière, était responsable de son arrestation et de son emprisonnement en 1944, sous la domination nazie. Quant à ce premier emprisonnement, la déclaration avance cette affirmation d'une faiblesse singulière, qu'il était dû uniquement à ce que le cardinal était impliqué dans une affaire louche de marché de linge ! Le cardinal, qui n'était encore qu'évêque à ce moment, aurait caché dans sa résidence 1 500 assortiments de sous-vêtements ; quand les nazis voulurent réquisitionner à la fois résidence et sous-vêtements il refusa de céder l'un et l'autre ! Nous citons de cet exemple classique de persiflage ignominieux le passage suivant :

« Les terroristes nazis déclarèrent donc qu'il voulait emporter le linge et l'arrêtèrent. Voilà la raison de l'emprisonnement de Mindszenty par les nazis. Ce ne sont ni des désaccords ni son attitude antifasciste qui le mirent en conflit avec les Croix fléchées, mais uniquement la question des 1 500 chemises et caleçons. Voilà Mindszenty, le « héros de la résistance hongroise » !

Après d'autres affirmations sur le royalisme que Son Eminence combinait si étrangement avec le nazisme et son faible pour Horthy, la déclaration conclut en disant que ces informations ne sont « qu'une petite partie des énormes matériaux trouvés au cours des recherches, qui d'ailleurs se poursuivent ». L'esprit inventif, aussi fertile qu'ignoble, du gouvernement s'exerce sans aucun doute sur le reste.

La couronne de saint Etienne [1].

Toute cette incohérence jette une lumière juste sur la série suivante de révélations, publiées vendredi de la semaine dernière dans tous les journaux hongrois sous la forme de ce qu'on dit être des photo-copies de trois lettres qu'on aurait découvertes dans la cave du cardinal. La première, datée du 27 décembre 1946, émanait de M. Schoenfeld, alors ministre des Etats-Unis à Budapest ; elle accusait réception d'une lettre dans laquelle le cardinal exprimait son inquiétude au sujet du sort de la minorité hongroise en Slovaquie, de la réforme de la fonction publique en Hongrie et de « questions générales d'intérêt politique dans ce pays à l'heure présente ». La deuxième lettre, datée du 31 août 1947, qu'on dit être une copie manuscrite d'une lettre envoyée par le cardinal au nouveau ministre des Etats-Unis, M. Seldin Chapin, demande que l'armée américaine envoie, pour plus de sécurité, à Rome, et non pas en Hongrie, la couronne de saint Etienne, qui était à ce moment en possession de l'armée américaine à Wiesbaden. La troisième lettre, datée du 12 septembre 1947, n'était que l'accusé de réception de la précédente.

Mais la déclaration qui présente ces documents jette une vive lumière sur l'action intentée contre le cardinal ; elle montre, en effet, que les motifs anti-américains y jouent un rôle aussi bien que les motifs anti-catholiques. Voici le texte :

« La révélation des activités de Mindszenty

(1) Pour l'importance que la couronne de saint Etienne revêt aux yeux du peuple hongrois, voir la lettre de Mgr Rohracher, reproduite en note plus loin. — (*N. D. L. R.*)

a causé une vive inquiétude à l'étranger, en particulier dans les milieux au service desquels s'était mis Mindszenty, à savoir les impérialistes américains. Maintenant que la trahison de Mindszenty, son espionnage et son marché noir ont été dévoilés, ses complices étrangers essayent de le laver par des dénégations insolentes, en particulier l'actuel secrétaire d'Etat américain, M. Robert Lovett, qui vient en tête en parlant d' « accusations fausses » et de persécution religieuse en Hongrie...

Si cette preuve ne suffisait pas à M. Lovett, qu'il cherche dans les archives du département d'Etat une lettre de M. Kenneth Royall, sous-secrétaire à la Défense, adressée au cardinal Spellman le 11 août 1947 et qui se rapporte à cette affaire. Une copie de cette lettre se trouve dans les archives de Mindszenty... »

Le texte de cette lettre n'est pas reproduit (1).

---

(1) *A titre d'indication, voici ce que le bureau hongrois de presse et de documentation a fait parvenir à Londres comme à Paris, dans les rédactions des journaux périodiques. Il s'agit du Service Spécial n° 377 du* 11 *janvier* 1949, *dont nous respectons intégralement le texte. Nos lecteurs pourront ainsi juger sur quoi le gouvernement est réduit à étayer ses « accusations » :*

On sait que la police hongroise a découvert, lors de la perquisition effectuée dans les caves du palais archiépiscopal d'Esztergom, un tube métallique rempli de documents secrets.

Ces documents sont actuellements en cours de publication à Budapest. Les journaux hongrois ont déjà publié de nombreux fac-similés : la correspondance échangée entre le cardinal et M. Chapin, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique dans la capitale hongroise ; la correspondance entre Mindszenty et M. Schoenfeld, ancien ministre américain à Budapest ; des brouillons de lettres de Mindszenty, ainsi que des notes personnelles se rapportant à son action dirigée contre le retour en Hongrie de la couronne de saint Etienne ; une lettre autographe de Justin Baranyai, ayant trait à l'affaire de la sainte couronne ; des notes marginales de Mindszenty sur la prétendue faillite de la réforme agraire, etc.

Certains milieux étrangers ont accueilli avec scepticisme l'annonce des chefs d'inculpation contre Mindszenty. Mais les documents irréfutables ont vite fait de dissiper ce scepticisme. Il est à noter que certaines personnalités mises en cause n'ont jamais démenti l'existence de leurs rapports avec Mindszenty, tandis que d'autres sont revenues sur les premiers démentis et ont reconnu la véracité des accusations hongroises. (Voir notamment la déclaration du cardinal Spellman faite à New-York le 8 janvier ; dépêche A. F. P., feuille n° 175.)

Nous publions ci-dessous la traduction littérale de deux lettres se rapportant à l'affaire de la sainte couronne, relique nationale hongroise, que le cardinal Mindszenty s'était efforcé de faire parvenir au Vatican, contrecarrant ainsi les démarches du gouvernement républicain qui visaient à ce qu'elle fût rendue à la Hongrie.

I. Lettre de Mgr Montini

Sceau du Secrétariat d'Etat de Sa Sainteté.
N° 162080

De la Cité du Vatican, le 9 septembre 1947.

EMINENCE ET RÉVÉRENDISSIME PÈRE,

Le délégué apostolique du Saint-Siège aux Etats-Unis m'a fait parvenir une copie de la lettre que M. Kenneth C. Royal avait remise à S. Em. le cardinal Spellman. Cette lettre a trait à la sainte couronne hongroise.

Je me permets de te l'adresser ci-jointe, sachant qu'elle parle d'une question qui te tient à cœur.

En embrassant très humblement ta pourpre sacrée, je reste, avec le plus grand respect comme il convient, ton fidèle et dévoué

J. B. MONTINI.

II. Lettre de Mgr Rohracher, archevêque de Salzbourg.

Salzbourg, le 18 novembre 1947.

EMINENCE,
RÉVÉRENDISSIME CARDINAL,

S. Em. le Rme primat de Hongrie, cardinal Mindszenty, vient de m'envoyer un courrier spécial, qui après m'avoir présenté la lettre de confiance du cardinal, m'a soumis la demande que voici :

La couronne de saint Etienne de Hongrie, que ce roi avait reçue il y a plus de mille ans du Saint-Siège apostolique, se trouve actuellement à Wiesbaden, dans la zone américaine de l'Empire allemand. Depuis mille ans, toutes les sentences des tribunaux hongrois sont pror cées au nom de la sainte couronne. Cette couronne l'incarnation à la fois du pouvoir d'Etat et de la s veraineté de la Hongrie. C'est donc un objet sacré et trésor non seulement aux yeux des catholiques, mais a de tous les Hongrois, quelle que soit leur religion.

Or, il faut sauver cette couronne hongroise pour nation hongroise. La menace de sa remise prochaine à Hongrie subsiste. Une telle décision, étant données circonstances politiques actuelles qui règnent en Hong équivaudrait à la perte de l'objet sacré.

C'est pourquoi S. Em. Rme cardinal me prie, par voix de son courrier spécial, de soumettre à Votre E nence la demande que voici :

1° Que Votre Eminence veuille bien user de son influe pour empêcher que la couronne soit transférée en Hon et pour obtenir son transfert à Rome, entre les mains Saint-Père ;

2° Que la couronne soit remise par les autorités taires américaines, ou tout au moins sous leur protec officielle, entre les mains du Saint-Père ;

3° Que le colonel comte Ernest Pajtás, gardien d sainte Couronne, et le comte Jean de Csaky qui l'acc pagne soient présents à la cérémonie de la remise d sainte couronne. Pour obtenir qu'une suite favorable donnée à ce désir des catholiques hongrois, il se nécessaire de se mettre directement en contact avec M président des Etats-Unis.

Une lettre de recommandation adressée par Votre nence au général Clay contribuerait sans doute au su de l'action entreprise, succès qui provoquerait la grande joie des Hongrois croyants.

Que Votre Eminence me permette de lui exprimer sentiments particulièrement respectueux.

Votre dévoué : ANDRÉ ROHRACHER, *archevêque*
A S. Em. le cardinal Spellman.

(Les fac-similés de ces lettres sont à la dispositio toutes les personnes nous en faisant la demande.)

Il va de soi que ces documents sont à lire avec la réserve qu'impose leur provenance. Un exemple. Le letin hongrois (Budapest), *service d'information d presse étrangère, n° 47, p. 9, publie de la lett Mgr Montini du 9. 9. 47, reproduite ci-dessus, une tr tion qui commence par les mots :* « Le représentan Etats-Unis auprès du Saint-Siège m'a fait parvenir copie, etc. » *Cette traduction est certainement fausse*

A propos de cette lettre de Mgr Montini, The Tabl 15. 1. 49 *publie la déclaration suivante de Radio-Vati*

« En ce qui concerne la déclaration du gouvern hongrois sur l'intervention du Saint-Siège relative couronne de saint Etienne, nous sommes autorisés à dé que S. Exc. Mgr Montini, substitut à la Secrétairerie d a fait des démarches pour savoir l'endroit où se cette précieuse relique, qui fut donnée par le Saint à saint Etienne de Hongrie, et prendre ensuite les m nécessaires pour sa sauvegarde. Ces démarches du titut à la Secrétairerie d'Etat n'avaient absolument but politique. »

La déclaration gouvernementale citée plus haut se accorder un poids décisif en faveur de sa thèse à la adressée par M. Kenneth Royall au cardinal Spellm 4. 8. 47. *Or, celui-ci vient de publier cette lettre. D* The Tablet *du* 15. 1. 49, « Elle dit simplement q restitution de reliques sacrées à des instances autr leur gouvernement d'origine n'étant pas de la com des autorités du gouvernement militaire, M. Royall tr la lettre au département d'Etat en demandant de l'ex avec tout le soin voulu. Jusqu'à présent, le ca Spellman n'a pas eu de nouvelles du département d'E

La signification à la fois nationale et religieuse sainte couronne aux yeux du peuple hongrois, expliqu sistance de la propagande gouvernementale sur ce c de son argumentation.

C'est deux jours plus tôt, le 29 décembre, c M. Lovett avait qualifié l'arrestation du cardi de « simulacre écœurant » et les accusations p tées contre lui de « manifestement fausses », q avait déclaré que cette arrestation affecterait l' titude de toutes les nations libres à l'égard de Hongrie et qu'elle était le point culminant d'u longue série de mesures répressives prises par gouvernement hongrois contre la liberté pers nelle, humaine et religieuse.

C'est pourquoi la déclaration hongroise conclu

« Bien que nous sachions que M. Lovett co nuera ses mensonges, nous savons aussi que documents et ceux qui seront publiés plus t

convaincront l'opinion publique non prévenue que dans l'affaire Mindszenty, il n'est pas question de persécution religieuse. Il s'agit simplement d'un traître à qui l'on demande des comptes. »

Trafic de devises.

Voilà qui est caractéristique. On pense à Rome que les allégations concernant le trafic de devises ne laissent aucun doute sur l'intention du gouvernement hongrois : affirmer qu'ici au moins on a affaire à une inculpation qui mérite la prison et à laquelle on ne saurait attribuer de couleur idéologique ; le gouvernement veut manifestement masquer le plus possible l'objet véritable de l'action intentée en la maintenant à la fois sur le plan social et politique de manière à pouvoir jouer sur les deux tableaux.

Il pourra affirmer son respect pour la religion en tant que telle, tout en incarcérant le cardinal. L'inculpation de trafic de devises a, en outre, l'avantage, du point de vue gouvernemental, de mettre en cause les Américains ; car les dollars en question sont des dons en nature et en espèces envoyés au cardinal par des catholiques américains pour secourir les victimes de la guerre. Ce fut toujours une cause de dépit pour le gouvernement de ne pas être le seul distributeur des largesses de ce genre, ou de voir qu'en dehors de lui, d'autres rendaient des bienfaits matériels, surtout si ceux-ci venaient de source catholique et américaine.

Pas de persécution.

Enfin, le gouvernement veut affirmer que l'Eglise en tant que telle n'est pas persécutée. En effet, dès que le cardinal fut en lieu sûr, sous les verrous, le gouvernement, sans perdre un instant, fit de nouvelles ouvertures aux évêques et permit la conclusion d'un accord financier, signé par Mgr Czapik, archevêque d'Eger, le 30 décembre, comme nous l'avons déjà noté. Maintenant que le cardinal n'était plus là pour faire obstacle à un accord, le président du Conseil, M. Dobi, déclara triomphalement, à l'occasion mentionnée plus haut, qu'il y avait de l'espoir d'aboutir à un compromis, depuis toujours souhaité par le gouvernement, compromis basé sur une entente et des concessions réciproques, comme celui obtenu avec les autres Eglises. En même temps, on annonçait que M. Dobi aurait une entrevue avec une délégation de l'épiscopat, le jeudi 4 janvier, pour délibérer « des questions en suspens entre l'Eglise et l'Etat ». La rencontre semble avoir eu lieu et abouti à un ajournement. Les évêques avaient déclaré le 16 décembre, comme nous l'avons noté dans ces pages le 25 décembre, qu'ils étaient prêts à négocier pourvu que les lois et les intérêts de l'Eglise soient respectés.

Les relations diplomatiques avec le Vatican.

Le gouvernement hongrois avait déjà envoyé à la Secrétairerie d'Etat à Rome une proposition insolente, suivant laquelle le moment serait opportun pour la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Le Vatican a donné connaissance de cette démarche le 3 janvier. Voici, d'après Radio-Vatican, la réponse du Saint-Siège :

« On ne voit pas comment concilier le désir affirmé d'arriver à un accord avec le Saint-Siège et le traitement infligé à un archevêque-primat et cardinal, traitement qui constitue une offense au Saint-Siège. De plus, on sait que le Saint-Siège désire voir sauvegardés partout les droits de l'Eglise et des consciences ; c'est pourquoi il réclame non seulement la liberté de religion, mais aussi la liberté de prédication et de propagande, et la liberté pour toutes les institutions catholiques, en particulier pour l'éducation chrétienne de la jeunesse... »

Dans la suite, le gouvernement pourra toujours dire que la preuve de ses bonnes intentions a été faite, puisqu'il a fait l'offre mentionnée plus haut. En attendant, nous pouvons conclure cette vue d'ensemble de la situation en citant l'*Osservatore Romano,* qui a comparé l'arrestation du cardinal Mindszenty à celle de saint Thomas de Cantorbéry.

[*Suit un passage de l'*Osservatore Romano *du* 30. 12. 48 *cité plus haut, col.* 131.]

Texte intégral de la lettre pastorale du cardinal Mindszenty confisquée par les autorités communistes de Hongrie

Le 16 *novembre* 1948, *S. Em. le cardinal Mindszenty, primat de Hongrie et archevêque d'Esztergom, adressait un courageux message à la population hongroise, pour répondre aux calomnies qu'une propagande organisée diffusait contre l'Eglise, la hiérarchie catholique hongroise et sa personne. Il chargeait le* Magyar Kurier, *l'agence de presse de l'épiscopat hongrois, d'en assurer la publication. Mais au moment où cette agence allait répandre le message cardinalice, la police hongroise l'en empêchait et confisquait le document. L'agence catholique internationale d'information* Kipa, *de Fribourg, a pu se procurer cette importante lettre pastorale ; en voici la traduction française intégrale* (1) *:*

(1) Cf. *La Semaine catholique de la Suisse romande* du 3. 12. 48.

« Depuis un certain nombre de semaines, des « déclarations » toutes identiques sont « votées », en diverses régions de la Hongrie, protestant contre mon action « antidémocratique », condamnant la « contre-révolution » que j'aurais suscitée au cours des Journées mariales tenues en 1947 et 1948 dans les principaux centres du pays et m'accusant d'avoir empêché jusqu'ici la conclusion d'un accord entre l'Eglise et l'Etat. On exige du gouvernement qu'il interdise pour l'avenir mon « infâme activité ».

Il est de mon devoir de déclarer que le but des Journées organisées dans le cadre de l'Année mariale était d'accentuer la piété traditionnelle de notre peuple envers la Sainte Vierge et de fortifier sa conscience religieuse. Au cours de ces Journées, personne n'a jamais abordé les problèmes « politiques ». Nous avons simplement proclamé la vénéra-

tion due au nom de Marie ; nous avons parlé des dix commandements de Dieu, de la dignité humaine, de la vérité et de la charité.

Les Journées mariales ont obtenu les fins qu'on s'était proposées. L'épiscopat hongrois, qui est compétent pour en juger, le constate dans son message de gratitude du 3 novembre. Dans ce même message, il prend position face aux attaques dont ma personne est l'objet. Des milliers de Hongrois, qui, eux, font la véritable opinion publique, sont du même avis, malgré les obstacles qu'on a mis illégalement à leurs manifestations héroïques et persévérantes de fidélité à mon égard. Cette pression sur l'opinion publique a fortement diminué le prestige de ceux qui l'ont employée. D'ailleurs tous leurs efforts sont restés infructueux.

En ce qui concerne la valeur juridique de ces « déclarations », il suffit de constater, pour juger de leur légitimité, que malgré de très nombreuses promesses officielles, il n'y a pas encore eu, depuis la guerre, d'élections dans le pays, sauf pour la capitale. En conséquence, les « décisions » prises dans les comitats, dans les villes et les villages, manquent en réalité de fondement juridique.

Les « déclarations » des personnes contraintes et terrorisées sous la menace d'emprisonnement et d'exil ne sont qu'un abus flagrant de la démocratie, surtout quand toute l'opinion publique du pays est condamnée au silence et exclue des délibérations publiques.

La « liberté de parole » n'existe pas dans ces « déclarations » ; il n'est pas possible dans les réunions officielles d'exprimer une opinion contraire à la pensée gouvernementale. Et si cette opinion se manifeste tout de même, comme ce fut le cas plusieurs fois, cette critique entraîne la mise à pied des fonctions publiques ou des peines analogues pour ceux qui la soutiennent.

La souffrance de ces malheureux me cause une grande peine. Toute ma compassion va à ceux qui sont victimes de cette terreur, comme toute mon admiration est acquise aux exemples magnifiques qu'ils donnent par leur force d'âme et par leur fidélité.

Quant aux « griefs » que l'on fait à l'Eglise catholique, nous en acceptons volontiers la discussion. Nous avons déjà demandé au gouvernement de publier celles de mes Lettres dont il se plaint et de les soumettre au jugement de l'opinion publique du pays et du monde. Il s'est bien gardé de le faire et préfère en rester aux généralités les plus vagues.

En ce qui concerne le fait qu'entre l'Eglise et l'Etat, ou mieux entre l'Eglise et les partis politiques, aucun accord n'est encore intervenu, tout le monde sait que les autorités ecclésiastiques n'ont reçu aucune invitation à discuter, sinon avec un retard de trois mois, une fois les décisions déjà prises unilatéralement. Nous avons pourtant maintes fois exprimé notre empressement à accepter des négociations. Bien que la propagande politique ait toujours proclamé la nécessité de discussions préliminaires, l'Etat nous a mis devant un fait accompli, justement dans la plus essentielle des questions : la nationalisation des écoles, qui était chose faite au moment où l'invitation à discuter nous est parvenue. Naturellement, on rejette toujo[urs] sur l'Eglise l'origine de tous les malentend[us].

Malgré tout ce qui se passe, je regarde a[vec] tranquillité les flots artificiellement agi[tés] dans notre pays. Au poste où je monte [la] garde, non par la grâce des partis politiqu[es], mais par celle du Saint-Siège, la tempête n'[est] pas chose inconnue et l'histoire l'a souv[ent] enregistrée.

Deux de mes prédécesseurs sont tombés [au] champ d'honneur ; deux autres furent pri[vés] de tous leurs biens par confiscation ; Je[an] Vitéz a été mis en prison ; Martinuzzi a [été] tué par des assassins engagés par les pu[is]sants du jour ; Pierre Pazmani, l'une des p[er]sonnalités les plus marquantes du passé, [fut] exilé ; Ambroise Karoly tomba victime d'u[ne] épidémie contagieuse contractée en visita[nt] les malades. Mais aucun de mes prédéc[es]seurs n'a été mis autant que moi dans l'i[m]possibilité de remplir son devoir. Jamais ta[nt] de mensonges, tant d'allégations tend[an]cieuses, réfutés mille fois, mais proclam[és] avec obstination, ne se sont accumulés auto[ur] de mes soixante-dix-huit prédécesseurs.

Je monte la garde pour Dieu, pour l'Egl[ise] et pour la patrie, parce qu'ainsi l'exige [le] service de mes fidèles, les plus délaissés [qui] soient au monde. En voyant la souffrance [de] mon peuple, je fais bon marché de mon pro[pre] sort.

Je n'accuse pas mes accusateurs. Lorsq[ue] parfois je suis forcé de projeter de la lumi[ère] sur la situation, ce n'est qu'à cause de [la] douleur trop aiguë et des larmes trop crue[lles] de mon peuple ; c'est pour défendre la vér[ité]. Je prie Dieu de faire en sorte que la vé[rité] et la charité règnent sur le monde ; je p[rie] pour ceux-là aussi qui, selon la parole [de] notre Maître, « ne savent pas ce qu'ils fon[t] ». Je leur pardonne de tout mon cœur.

Esztergom, le 16 novembre 1948.

† JOSEPH, cardinal MINDSZENTY,
prince-primat, archevêque d'Eszter[gom].

Ce que certaines agences de Presse disent de la Hongrie

L'agence Kipa (1) *publiait au début [de] décembre les informations suivantes :*

Deux agences de presse ont transmis [ces] jours derniers des dépêches concernant l'[atti]tude hostile que S. Exc. Mgr André Ham[vas], évêque de Csanad, Hongrie, aurait ado[ptée] contre le cardinal Mindszenty. D'après [ces] messages, qui s'inspirent de la « presse [hon]groise », Mgr Hamvas aurait été jusqu'à i[nter]dire dans sa juridiction la lecture des Le[ttres] pastorales du primat de Hongrie et a[urait] déclaré « vouloir faire tout son devoir, c[oude] à coude avec le peuple ».

A propos de ces dépêches, il y a lie[u de] faire la mise au point suivante :

1° Quand on parle de « la presse [hon]groise », il ne peut s'agir que de jour[naux] communistes ou de journaux paraissant [...]

(1) Cf. *Kipa* (romand), n° 273 du 4 décembre 1948.

e contrôle de la police politique du régime t sensibles à sa propagande.

Sans doute n'existe-t-il pas en Hongrie de ensure préventive. Mais les rédacteurs des ournaux sont surveillés et gravement punis 'ils invectivent le régime. Au cours des deriers mois, un grand nombre de procès de resse ont eu lieu en Hongrie, notamment elui du correspondant à Budapest de *Agence Reuter*, M. Barannai. D'autre part, n très grand nombre de journalistes honrois ont franchi clandestinement les fronières du pays pour échapper aux poursuites u régime. Dans chaque imprimerie, un omme de confiance du parti communiste est enu de communiquer à la section de presse u ministère de l'Intérieur les manuscrits qui ui sont soumis.

En ce qui concerne la presse catholique, e dernier hebdomadaire qui continuait à araître, *Uj Ember* (*l'Homme nouveau*), a nnoncé sa disparition dans son numéro du 0 novembre. Quant à l'agence *Magyar Kurier*, de l'épiscopat hongrois, elle limite ses ulletins à quelques nouvelles hebdomadaires t doit visiblement renoncer à informer ses bonnés sur les aspects délicats de la situaion du catholicisme dans le pays.

2° Cette « presse hongroise » a donné à lusieurs reprises des informations sur des « conflits » qui opposeraient le primat à cerains membres de l'épiscopat. Au cours de 'été dernier, par exemple, elle laissa entendre que S. Exc. Mgr Czapik, archevêque d'Eger, vait été désigné pour remplacer Mgr Mindszenty, appelé à Rome comme cardinal de Curie. Cette nouvelle a été démentie à *Radio-Vatican*, par Mgr Czapik lui-même, lors de sa récente visite à Rome.

3° En ce qui concerne S. Exc. Mgr Hamvas, l convient de noter que le 3 novembre dernier, il a signé la déclaration collective de oyalisme au primat rédigée par la hiérarchie hongroise, à la suite des attaques dont Mgr Mindszenty était victime.

4° Enfin, une des dépêches tendancieuses représente le diocèse de Csanad comme un des plus grands de Hongrie. En réalité, le diocèse de Csanad ne compte que 250 000 catholiques. Seul le diocèse de Hajdudorog est plus petit encore (190 000 catholiques).

Comment lire les dépêches de Budapest?

La même agence Kipa *ajoutait au début de janvier les précisions suivantes* (1) :

En raison du fait nouveau que constitue, dans la persécution de l'Eglise en Hongrie, l'arrestation du cardinal Mindszenty, et en prévision des développements ultérieurs de cet événement, nous croyons utile de faire observer, une fois pour toutes, que les informations qui sont diffusées dans le monde en provenance directe ou indirecte de Hongrie émanent, pour la plupart, de correspondants, à Budapest, d'agences d'informations non catholiques, telles *Associated Press, Reuter* et *France-Presse*.

On comprendra, d'une part, qu'il est tout à fait impossible, même pour les journaux catholiques, de vérifier l'exactitude de ces informations, et d'autre part, que la mission de la presse catholique est, à moins qu'elles ne paraissent tout à fait invraisemblables, de publier ces nouvelles, afin qu'il n'y ait pas solution de continuité dans les renseignements dus aux lecteurs. On doit savoir et se répéter sans cesse — nul du reste ne l'ignore — que dans les pays situés derrière le rideau de fer, en Hongrie comme dans les autres, il n'y a plus de presse indépendante et libre, et que la censure est appliquée sur toutes les informations de presse. Par conséquent, il est de toute évidence que ne peuvent passer le rideau de fer que les nouvelles qui ne sont pas, à tout le moins, défavorables au régime politique de ces pays. Et chacun sait que les ennemis n° 1 de ce régime sont l'Eglise, le clergé, les catholiques. C'est dire que lorsque des dépêches mettent en cause des catholiques, des prêtres, des religieux, des évêques ou l'Eglise même dans ces pays, elles doivent être accueillies par le lecteur avec toutes les réserves qui s'imposent.

Par exemple, pour ce qui concerne la Hongrie, il a été dit que Mgr Hamvas, évêque de Csanad, avait *interdit* la lecture de l'une des dernières Lettres pastorales du cardinal Mindszenty. La vérité est que les fidèles avaient eu connaissance de cette Lettre pastorale au cours des messes de semaine et par voie de circulaire, et que c'est seulement pour éviter des difficultés avec les autorités que Mgr Hamvas a recommandé de ne pas la lire le dimanche, et dans les seules églises du centre de sa ville épiscopale. L'annonce de l'interdiction a été faite par une dépêche *Reuter*. La mise au point nous est parvenue seulement ces jours derniers.

De même, il a été dit que des catholiques *notoires* avaient marqué leur opposition au cardinal Mindszenty quant à l'attitude du primat à l'égard du gouvernement de Budapest. On a appris, depuis, que ces prétendus catholiques sont passés avec armes et bagages dans le camp ennemi ou sont parmi les auteurs ou les principaux protagonistes de la loi nationalisant les écoles libres, contre quoi le cardinal Mindszenty s'est élevé avec la vigueur que l'on sait. On comprend l'opposition de pareils « catholiques »...

Et encore : il a été question, dans les dépêches des agences, d'un P. Balogh ; et l'on a fait grand état de son opposition au primat. Mais ce religieux a été suspendu et excommunié par Mgr Hamvas à la suite de ses attaques contre le cardinal de Budapest.

Il a été aussi question d'un « chanoine Bereszto » que l'on disait « disparu », en même temps que M. Nicolas Nagy, secrétaire général de l'Action catholique. En réalité, il s'agit de Mgr Beresztoczy qui n'a pas du tout « disparu », mais a été arrêté, tout comme M. Nagy.

Nous pourrions donner d'autres exemples encore de l'inexactitude de fond ou de détail de beaucoup de dépêches sur les événements de Hongrie. Nous pensons que ceux que nous venons de donner disent assez que la circonspection et la prudence s'imposent dans la lecture des informations venant de Budapest et qui se rapportent aux événements qui s'y sont déroulés récemment.

(1) Cf. *Kipa* (romand), n° 4, 7 janvier 1949.

Les protestations affluent de tout l'univers au centre de la chrétienté

*Dès que l'arrestation du cardinal Mindszenty fut connue, les protestations indignées arrivèrent à Rome en masse. Pendant des semaines et des semaines, les colonnes de l'*Osservatore Romano *se remplirent de télégrammes que la hiérarchie catholique, les gouvernements, les groupements d'Action catholique, même des autorités protestantes, envoyaient au centre de la chrétienté. Nous ne pouvons songer à les reproduire dans leur ensemble. On trouvera ci-après les premières qui nous sont parvenues :*

Solennelle protestation du Sacré-Collège.

*S. Em. le cardinal Francesco Marchetti-Selvaggiani, évêque d'Ostie et de Frascati, doyen du Sacré-Collège, a adressé au Souverain Pontife la lettre suivante, qui a paru dans l'*Osservatore Romano (1) :

TRÈS SAINT PÈRE,

La nouvelle de l'arrestation de l'E[me] cardinal Joseph Mindszenty, archevêque d'Esztergom a vivement peiné notre Sacré-Collège, qui s'honore de le compter parmi ses membres les plus illustres. Mais notre douleur est encore bien plus grande à la pensée qu'un nouveau motif d'affliction s'ajoute à ceux déjà si graves et si nombreux qui oppressent le cœur de Votre Sainteté.

En cette triste circonstance qui vient troubler la paix de Noël, si ardemment souhaitée par Vous, Saint Père, dans Votre récent message, agréez qu'en qualité de doyen du Sacré-Collège, au nom de tous les Eminentissimes cardinaux présents à Rome, je vous exprime notre solidarité avec l'Eminentissime confrère et avec la grande cause pour laquelle il a combattu et pour laquelle il souffre maintenant persécution.

En effet, l'E[me] cardinal Mindszenty — comme du reste un grand nombre de ses confrères de l'épiscopat des autres nations — a énergiquement affirmé et défendu les droits de Dieu et de l'Eglise et l'éducation chrétienne de la jeunesse, et a courageusement lutté pour la dignité et la liberté de la personne humaine.

Avec l'expression de notre douleur, nous désirons, Saint-Père, vous faire connaître la vive indignation que suscite en notre âme tout ce qu'on a osé accomplir contre l'Eminentissime primat de l'Eglise catholique, en Hongrie, laquelle, injustement privée de la presse et de tous les autres moyens qui servent à éclairer l'opinion publique, est forcée de subir ce nouveau coup douloureux.

Nous élevons, enfin, Saint Père, devant le monde entier civilisé notre solennelle protestation pour la nouvelle et très grave offense faite à la liberté de l'Eglise en la personne d'un de ses fils les plus illustres qui, décoré de la sainte pourpre romaine, s'est prodigué sans cesse pour le bien de la religion et de la patrie.

Puissent nos prières et notre totale adhésion à Vos enseignements et directives, en un mom[ent] aussi grave pour l'Eglise, apporter quelque s[ou]lagement à Votre peine et obtenir du Roi de [la] paix à tous ceux qui souffrent pour la cause de [la] justice et en particulier à notre Eminentissi[me] confrère persécuté la grâce des célestes réconf[orts] et des divines bénédictions.

Humblement prosterné aux pieds de V[otre] auguste trône, j'implore de Votre paternelle bi[en]veillance pour moi et pour tout le Sacré-Coll[ège] la réconfortante Bénédiction Apostolique.

Rome, 30 décembre 1948.

De Votre Sainteté,
le très humble, très obéissant,
très dévoué fils et serviteur :
† F. card. MARCHETTI-SELVAGGIANI,
évêque d'Ostie et de Frascati,
doyen du Sacré-Collège.

La protestation des cardinaux franç[ais] contre l'arrestation du card. Mindszen[ty]

Au début de janvier 1949, *le secrétariat de l'é[pis]copat communiquait à la presse le texte de la le[ttre] que les cardinaux français adressaient au co[mte] Michel Karolyi, ministre de Hongrie à Paris. [En] voici le texte* (1) :

Paris, le 3 janvier 1949.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'arrestation, sur l'ordre du gouvernement [hon]grois, du cardinal Mindszenty a soulevé chez [les] catholiques de France une profonde émotion. I[l est] de notre devoir de vous prier d'en transm[ettre] l'expression au chef du gouvernement hong[rois] dont vous êtes le représentant dans notre pays.

Notre intention n'est pas, Monsieur le mini[stre,] de nous immiscer dans les affaires intérieure[s de] la nation hongroise, dont nous connaissons la [noble] fierté et l'héroïque courage qu'elle a montré [si] souvent au cours des siècles passés pour la déf[ense] de l'Europe chrétienne. Mais les catholique[s de] France estiment que l'arrestation du card[inal] primat, dans les circonstances où elle s'est [faite,] constitue un défi à la mission spirituelle de l'E[glise] catholique. Un évêque a le droit et le devoi[r, en] vertu de la charge pastorale que le Siège a[pos]tolique lui a conférée, de défendre la foi du p[euple] catholique, lorsqu'il estime qu'elle est mise en [péril.] Il ne peut se dérober à cette exigence fonda[men]tale sans faillir à son rôle et à son honneu[r de] pasteur des âmes, dût-il en résulter un doulo[ureux] conflit entre lui et l'autorité temporelle. La p[ersé]cution qui s'ensuivrait, il n'en porte pas la re[spon]sabilité : il accepte seulement d'en être la pre[mière] victime. C'est là son honneur.

Si S. Em. le cardinal Mindszenty a été a[rraché] de son siège archiépiscopal d'Esztergom et [privé] de sa liberté, ce ne peut être que parce [qu'il] a estimé, dans sa conscience d'évêque, que t[out un] ensemble de mesures prises par le gouvern[ement]

(1) L'*Osservatore Romano* du 31 12 48. Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE.

(1) Cf. *la Croix* du 5 janvier 1949.

otamment la nationalisation des écoles chrétiennes, onstituait une attaque préméditée de la plus haute ravité contre la fidélité du peuple hongrois à sa eligion. Nous ne pouvons pas, Monsieur le ninistre, ne pas protester publiquement contre un cte qui blesse tout esprit capable de comprendre e que la suppression de la liberté spirituelle par a violence peut faire perdre à la dignité de homme.

Cardinaux français de la Sainte Eglise Romaine, ous ressentons profondément l'injure faite à la berté des chrétiens par l'arrestation de notre collègue, le cardinal-primat de Hongrie. Nous ne oulons pas croire que les autorités hongroises, verties de son retentissement dans toutes les ations civilisées, persisteront dans leur attitude, nais plutôt qu'elles rendront sans tarder à la liberté e chef spirituel de l'Eglise de Hongrie.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance le notre très haute considération.

† EMMANUEL, card. SUHARD, *archev. de Paris.*
† ACHILLE, card. LIÉNART, *évêque de Lille.*
† PIERRE-MARIE, card. GERLIER, *archev. Lyon.*
† JULES, card. SALIÈGE, *archev. de Toulouse.*
† CLÉMENT, card. ROQUES, *archev. de Rennes.*

L'hommage collectif de l'épiscopat des Etats-Unis.

*Nous donnons d'après l'*Osservatore Romano (1) *es déclarations de la hiérarchie américaine protestant contre l'arrestation du cardinal Mindszenty :*

Les évêques catholiques des Etats-Unis, leurs prêtres et leurs fidèles sont unis au Saint-Père dans a profonde douleur qu'éprouve le monde catholique pour l'outrage infligé au cardinal-primat de Hongrie par le gouvernement tyrannique communiste. Tous les Américains bien informés savent que le cardinal Mindszenty a été un intrépide défenseur des droits humains et un témoin apostolique des enseignements de l'Evangile. Tous les hommes honnêtes, de n'importe quelle partie du monde, ont admiré le cardinal, approuvé sa courageuse condamnation d'un gouvernement tyrannique, et applaudi sa défense de la liberté donnée par Dieu. Les accusations totalement fausses et stupides, portées contre le cardinal par le gouvernement communiste, dévoilent la véritable intention d'attaquer, de persécuter et de supprimer la religion. La fin poursuivie par le régime communiste est partout la même ; seuls les moyens employés en vue d'introduire des mesures iniques destinées à réduire un pays à un état d'esclavage changent d'un lieu à un autre, en s'adaptant aux circonstances locales. Aux Etats-Unis, les citoyens considèrent la liberté religieuse, non comme une concession d'un gouvernement ou d'une autorité humaine quelconques, mais comme un don de Dieu. De toute la force de nos âmes, nous protestons donc contre la criminelle arrestation du cardinal Mindszenty, et, au nom de l'humanité, nous faisons appel au monde, afin qu'il demande la libération immédiate du cardinal, et que Son Eminence puisse recouvrer une liberté absolue comme pasteur de son peuple et père affectueux de ses enfants spirituels. Nos évêques et nos prêtres avec leur peuple, adressent d'incessantes prières pour le valeureux cardinal, lequel, en vrai pasteur des âmes, ne connaît pas de compromis entre la vérité et le délit. Son Excellence, en affirmant la dignité de tout être humain, a courageusement défendu tous les droits qui sont naturels à l'homme. Nous nous associons intimement aux sentiments de Sa Sainteté, Père commun de la famille humaine.

NICHOLA, *archevêque,*
président de la N. C. W. C.

(1) L'*Osservatore Romano* du 3-4. 1. 49. Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE.

Déclaration collective de l'épiscopat hongrois.

Le 16 décembre 1948, l'épiscopat hongrois avait tenu une conférence à Esztergom, sous la présidence du cardinal-primat, au cours de laquelle avaient été traitées les questions du jour. Etaient présents tous les membres de l'épiscopat hongrois. Voici la déclaration officielle qu'ils rédigèrent, dont la publication fut confiée au Magyar Kurier.

Texte de la déclaration (1).

Ainsi qu'il est facile de le comprendre, les fidèles espèrent et attendent avec un intérêt anxieux de nouvelles instructions concernant la très brûlante question des relations entre l'Eglise et l'Etat. Pour répondre à ce vœu et afin de démentir toute autre affirmation contraire, nous déclarons que l'épiscopat hongrois a fait connaître depuis longtemps son ardent désir d'entamer des négociations en vue de rétablir les relations entre l'Eglise et l'Etat. Malheureusement, jusqu'à présent, ces négociations ont été ajournées pour divers motifs. Cependant, nous souhaitons toujours aboutir à une solution qui soit à tout moment conforme aux enseignements de l'Eglise, aux lois et aux droits de l'Eglise elle-même. Une preuve de ce désir est le fait que déjà des négociations sont engagées entre les représentants de l'Etat et de l'épiscopat, pour résoudre quelques questions particulières. Nous croyons que les autorités officielles estiment qu'un règlement définitif de ces questions ne peut être espéré, dans l'état actuel des choses, sans une intervention du Saint-Siège (2).

Une note du gouvernement irlandais.

*Nous relevons dans l'*Osservatore Romano *l'information suivante* (3) :

L'*Associated Press* annonce que le « gouvernement de l'Eire a demandé hier soir à la Hongrie la permission d'envoyer un représentant, avec mission de se rendre compte des conditions dans lesquelles le cardinal est actuellement détenu par le gouvernement hongrois ».

Le ministre des Affaires étrangères irlandais, Sean Mac Bride, a exprimé ses préoccupations pour la « dignité et le bien-être » de l'éminent prélat, étant données surtout les accusations qui ont motivé son arrestation et qui comprennent des délits de droit commun.

Dans une note au ministre des Affaires étrangères hongrois, publiée ce soir à Dublin, Mac Bride s'est exprimé ainsi :

J'estime qu'il est de mon devoir de faire connaître à Votre Excellence le sentiment de grave

(1) Nous empruntons cette déclaration à la revue espagnole *Ecclesia* (1. 1. 49). — Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE.

(2) On sait que, depuis, ces négociations furent rompues par l'épiscopat hongrois qui déclara ne pouvoir traiter avec « les geoliers du cardinal-primat ».

(3) L'*Osservatore Romano* du 30. 12. 48. Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE.

anxiété que l'annonce de la détention de S. Em. le cardinal Mindszenty a suscité dans notre pays. Votre Excellence se rendra promptement compte du souci qu'éprouvent les amants de la liberté dans le monde entier pour la dignité et le bien-être d'une personne qui s'est toujours montrée champion intrépide des droits humains fondamentaux. Le gouvernement irlandais apprécierait grandement la décision du gouvernement hongrois d'accorder les facilités nécessaires pour permettre à un représentant désigné par le gouvernement irlandais de visiter Son Excellence.

Noble exemple de solidarité catholique et de sensibilité civique, commun à tout un groupement de citoyens.

Protestation du gouvernement du Venezuela (1).

Avec une profonde douleur, le gouvernement et le peuple du Venezuela ont appris la nouvelle de l'emprisonnement de S. Em. M. le cardinal Mindszenty, primat de Hongrie. En présence de cet acte déplorable, qui peine profondément la chrétienté et offense les principes les plus chers, au nom du gouvernement et de la nation du Venezuela, je forme des vœux sincères pour que cessent promptement les mesures de violence prises à l'égard d'une si éminente figure de l'Eglise catholique.

LUIS E GOMEZ,
ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis du Venezuela.

Un défi à la chrétienté tout entière.

Sous ce titre, le R. P. Merklen, rédacteur en chef de la Croix, *publiait cet éditorial* (2) :

La Croix écrivait dès mardi, en tête de la longue revue de presse qu'elle consacrait à l'événement : « L'arrestation de S. Em. le cardinal Mindszenty a provoqué partout une profonde émotion et une légitime indignation. Les chefs d'inculpation : haute trahison, atteinte à la sûreté de l'Etat, espionnage et trafic de devises, constituent un chef-d'œuvre d'hypocrisie. »

Nous ne pouvons mieux dire.

La Croix protestait ensuite contre les lignes parues dans *Libération*, sous la plume communisante de Louis Martin-Chauffier : « La nouvelle n'a suscité aucune émotion à Budapest, ville très religieuse. L'événement n'a surpris ni touché personne. »

Elle concluait, tout au contraire, avec Maurice Schumann : « Ce n'est pas le seul cardinal Mindszenty qui est visé. A travers lui, tous les Hongrois qui refusèrent de voter pour Mathias Rakosi, c'est-à-dire 80 pour 100 de la nation hongroise, reçoivent, comme un soufflet, le défi d'une faction tyrannique. » Face au triomphe passager du Kominform, l'opposition majoritaire, la chrétienté vivante de Hongrie peuvent « reprendre le cri que le futur Pie XII, à Budapest même, en mai 1938, lançait, deux mois après l'Anschluss, au nid d'aigle de Berchtesgaden : combien de temps dure-t-il l'orgueil de Dioclétien ? »

(1) L'*Osservatore Romano* du 7-8. 1. 49. Traduction de M. J. THOMAS-D'HOSTE.
(2) Cf. *la Croix* du 31 décembre 1948.

C'est, en effet, la chrétienté tout entière qui atteinte par les outrages infligés au cardinal-arc vêque d'Esztergom.

Membre du Sénat de l'Eglise, conseiller du So verain Pontife, S. Em. le cardinal Mindszenty dev être préservé par sa dignité même contre une arr tation abominable, par ses vertus pastorales con les accusations ignobles dont il a été l'objet, ac sations qui n'ont qu'un seul but : le salir ; qu'u autorité : celle des « abjects faussaires » qui ont portées.

L'honneur du primat de Hongrie n'est pas se lement en jeu, mais celui de l'Eglise catholiq qu'essayent par tous les moyens de vilipender agents du communisme. L'heure s'impose donc a catholiques de France, comme à ceux des autr pays, de se grouper autour du Saint-Père, qu'affli semblable scandale, et de réclamer en faveur l'illustre persécuté justice et réparation.

Un communiqué officiel du ministère de l'In rieur de Hongrie accuse le cardinal d'espionna et de complot monarchique. Il y a là un étran roman-feuilleton où il est question de perquisitio de dossiers secrets, d'archives cachées dans c caves, de relations au profit de puissances étra gères. Rien n'y manque, pas même les « ave spontanés » du cardinal et de ses complices. Pe sonne ne peut ajouter foi à de pareils mensong

Le cardinal Spellman, archevêque de New-Yo a protesté avec indignation contre les attaqu contenues à son égard dans ce communiqué. U personnalité du gouvernement américain, elle au mise en cause, a déclaré : « Nous avons de bon raisons pour croire que le gouvernement hongr inventerait n'importe quoi pour discréditer le c dinal d'Esztergom. »

Le heurt entre l'Eglise catholique et le marxis gouvernemental était devenu inévitable. Celui petit à petit, cherchait à déposséder l'Eglise son influence. Le cardinal-primat avait le dev strict de défendre les droits de l'Eglise. C'est pa qu'il a refusé de trahir sa mission d'évêque cath lique qu'on l'a dénoncé comme traître à la pat et chef de la réaction.

Malgré la campagne déchaînée contre lui penda les semaines qui ont précédé son arrestation, popularité, au témoignage des Hongrois qui, tout derniers jours, ont pu traverser le rideau fer, est plus grande que jamais auprès de fidèles et des patriotes hongrois.

Hors de Hongrie, ce sont les mêmes échos.

A Paris, les membres de la colonie hongro auxquels s'étaient joints de nombreux Français, organisé mardi matin, rue de Berri, une manif tation de protestation devant la légation hongro

En Irlande, faisant état de la profonde émot qui s'est emparée de la population à la nouv de l'arrestation du cardinal, le gouvernement l'Eire a adressé une demande d'explication au g vernement de Budapest.

Aux Etats-Unis, comme en France, en Italie, Europe occidentale, les réactions se multiplient.

Le cardinal Mindszenty est salué comme « champion impavide des libertés humaines fon mentales » ; sa voix est « celle d'un homme li qui n'avait pas peur de s'acquitter de son dev pastoral ». Il marche à la suite de saint Thom Becket et de saint Thomas More, les grands m tyrs anglais victimes des représentants du pouv temporel. Son arrestation « constitue un outr suprême à la conscience humaine et à l'esprit liberté ». En s'opposant à la mainmise par les co

munistes sur la conscience des adultes, et plus encore sur celle des enfants, il a défendu « avec la liberté de l'esprit toutes les libertés humaines ».

Bref, nous avons un nouvel épisode de la lutte perpétuelle que livrent à l'Eglise les forces du mal. Il y a des années, toutefois, que l'on n'avait vu jeter en prison un cardinal de la Sainte Eglise par un gouvernement impie (1).

LÉON MERKLEN.

L'intervention de M. l'abbé A. Gau

à l'Assemblée nationale de la République française (2).

Au début de la séance de l'Assemblée nationale du 31 décembre 1948, M. l'abbé Gau a pris la parole pour protester contre l'incarcération du cardinal-primat de Hongrie :

M. ALBERT GAU. — Au cours de la précédente séance, M. Paul Hutin-Desgrées, à propos de l'amnistie, a posé une question à M. Peron, au sujet du primat de Hongrie.

J'ai l'impression que la pensée de M. Hutin-Desgrées a été mal interprétée. Aussi, avec sa permission, je tiens à faire connaître, à ce sujet, le sentiment et la position de certains de nos collègues, d'autant que le bureau de presse hongrois s'est cru obligé de faire placer, dans notre casier de la poste, une documentation plutôt tendancieuse.

Le primat de Hongrie a été arrêté. Evidemment, comme d'habitude, il est question de complot, de perquisitions, de dossiers secrets, de trahison au profit de puissances étrangères. Rien ne manque à ce roman policier, pas même « les aveux spontanés ».

Dans un pays catholique comme la Hongrie, pour éviter des troubles, on ne peut arrêter un prélat et condamner un cardinal que comme traître.

Et cela n'est pas difficile à prouver, quand il n'y a de liberté que pour la calomnie. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Comme chrétien, aussi progressiste que M. Louis Martin-Chauffier, je proteste contre ces lignes, publiées par lui dans le journal *Libération* :

« La nouvelle n'a suscité aucune émotion à Budapest, ville très religieuse. L'événement n'a surpris ni touché personne. »

Cela est archifaux ! Tous les chrétiens de Hongrie se sentent atteints par les outrages et les accusations dont ce prélat a été l'objet. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. PAUL HUTIN-DESGRÉES. — Et avec eux tous les chrétiens du monde.

M. ALBERT GAU. — Au fond, le journaliste a peut-être raison de dire que l'événement n'a surpris personne.

Les tyrans s'acharnent toujours contre les chefs chrétiens (*Interruptions à l'extrême gauche*) coupables, à leurs yeux, de défendre avec les libertés de l'esprit toutes les libertés humaines. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Hitler a usé de ces méthodes. Il en a usé à l'égard de ce même cardinal. « Il ne faut pas faire des martyrs, disait Hitler, mais punir les criminels de droit commun. »

Quel est donc le passé de ce criminel ? Je n'en dirai que quelques mots et ne rappellerai qu'un simple fait.

Lorsque, au début de 1944, M. Mindszenty voulut franchir le seuil de sa cathédrale, où il venait de célébrer la messe, il fut prévenu que l'église était cernée par les S. S. et que les mitrailleuses étaient braquées sur les portails.

Cet évêque n'était pas homme à se laisser intimider par les mitrailleuses des S. S. Il fit ouvrir les portes de la cathédrale et, revêtu de ses ornements, la mitre sur la tête, il sortit en procession.

La stupeur de la Gestapo fut si grande que les mitrailleuses demeurèrent silencieuses. Ce n'est qu'une fois l'évêque arrivé à sa résidence que les S. S., vainquant leur frayeur, l'arrêtèrent et le conduisirent en prison, où il demeura jusqu'à la Libération, en 1945.

J'ai sous les yeux sa dernière Lettre pastorale, dont la diffusion a été interdite par le gouvernement hongrois. Je ne vous citerai qu'un passage de ce message si émouvant, qui est bien fait, d'ailleurs, pour réfuter les injurieuses accusations qui ont été portées contre ce prélat. Le 1er décembre, en effet, il écrivait :

« Dans les villages de Hongrie, des décisions de la municipalité condamnent depuis des semaines les « Journées de la Sainte Vierge », que j'ai organisées.

On m'accuse de fomenter la contre-révolution et d'être contre le peuple. On affirme que ma politique rend impossible le Concordat entre l'Eglise et l'Etat.

Pour juger mon activité, j'ai convoqué, le 3 novembre, le Conseil des évêques ; ils m'ont exprimé leur absolue confiance...

... La valeur juridique des condamnations prononcées par les municipalités est nulle. Aucune de ces municipalités n'a été élue par le peuple. La seule qui le fût est celle de Budapest.

Les hommes qui prennent de pareilles décisions y sont forcés, puisque, autrement, ils perdraient leur pain et même leur liberté. Mon cœur est avec ceux que l'on contraint. Je suis ému, d'autre part, par l'héroïsme des fidèles. La voix du peuple hongrois est étouffée...

... Aucune preuve n'a été apportée pour étayer les autres accusations dont je suis l'objet. J'ai demandé au gouvernement de permettre la publication de mes lettres pastorales, afin que le peuple hongrois et le monde puissent en juger. Le gouvernement s'y est refusé, il désire accuser dans l'abstrait... »

Et le prélat termine ainsi : « Je fais front pour défendre mon Dieu, mon Eglise et ma patrie, parce que la servitude du peuple le plus orphelin en ce monde (*exclamations à l'extrême gauche*) m'en fait un devoir. A côté des souffrances de ce peuple, mon sort n'importe pas. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. MARC DUPUY. — Vous défendez donc les traîtres ?

M. JACQUES DUCLOS. — Mais M. l'abbé Gau n'a pas dit un mot pour les mineurs emprisonnés, que je sache ! (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez abréger, Monsieur Gau.

M. ALBERT GAU. — Il est évident qu'un tel homme ne pouvait pas vivre en liberté dans un régime de servitude et, pour la première fois, il a pris le chemin de la prison, sans rien abdiquer de sa foi et de sa superbe intransigeance. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

On a estimé que le primat de Hongrie était un obstacle à la démocratie. Nous savons de quelle démocratie il s'agit.

On peut dire de la démocratie, d'ailleurs, ce qu'on a dit de la liberté : démocratie, que de crimes on commet en ton nom ! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mais, Mesdames, Messieurs, je vous demande d'élever un peu le débat.

M. JACQUES DUCLOS. — Ah ! oui.

M. ALBERT GAU. — En réalité, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de l'éternelle lutte entre, d'une part, la liberté de l'esprit, la liberté d'expression, les libertés spirituelles, toutes les libertés sacrées de la personne humaine et, de l'autre, l'esclavage et la tyrannie. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. MARC DUPUY. — La liberté d'assassiner la République, voilà celle que vous voulez !

M. ALBERT GAU. — Mais cette arrestation prouve qu'il se trouvera toujours des hommes courageux

(1) Mgr Ledochowski, évêque de Posen, fut créé cardinal par Pie IX, en 1875, au temps du Kulturkampf, alors qu'il était emprisonné par ordre du gouvernement prussien.

(2) *J. O.* (Débats parlementaire : Assemblée nationale) du samedi 1er janvier 1949, p. 8247 et suiv.

qui, impassibles au milieu des sacrifices, des proscriptions et des supplices, intrépides en face des chaînes et de la mort, ne fléchiront jamais les genoux devant les tyrans.

M. MARC DUPUY. — La situation du prélat de Hongrie vous émeut, mais celle des mineurs emprisonnés ne vous émeut pas. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. ALBERT GAU. — Oui, cette arrestation constitue un outrage à la conscience humaine et à l'esprit de liberté. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre et à droite.*)

M. MARC DUPUY. — Le Pape a parlé, voilà la réplique.

M. LE PRÉSIDENT. — Soyez bref, Monsieur Gau.

M. ALBERT GAU, *s'adressant à l'extrême gauche.* — Mes chers collègues, il y a une différence entre vous et moi.

Alors que je proteste contre toutes les atteintes à la liberté, d'où qu'elles viennent, vos protestations sont à sens unique. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. JACQUES DUCLOS. — Mais vous n'avez pas protesté contre les arrestations de mineurs.

Au centre. — Vous vous répétez, Monsieur Duclos.

M. ALBERT GAU. — M'adressant par delà les frontières à l'homme courageux qu'est le primat de Hongrie, je lui transmets, au fond de son cachot, au nom de très nombreux membres de ce Parlement, au nom de cette France libre, nos plus chaleureuses félicitations pour son magnifique courage et l'expression de notre sympathie attristée ! (*Applaudissements au centre et à droite et sur quelques bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. ARTHUR RAMETTE. — Il faisait du trafic de devises. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. ALBERT GAU. — Puis, m'adressant par delà les frontières à ceux qui, à l'ombre des baïonnettes étrangères, oppriment les consciences, je me permets de leur dire que, par leur geste, ils ont lancé un défi non seulement à la chrétienté tout entière, mais encore à tous les hommes épris de vraie justice et de vraie liberté, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Enfin, m'adressant en particulier à mes frères catholiques opprimés de Hongrie, je leur demande de garder au cœur une confiance inébranlable.

Ah ! si l'Eglise était, comme certains le disent, l'opium du peuple, elle n'aurait pas eu contre elle tous les tyrans de tous les siècles, depuis Néron jusqu'à Hitler et sa suite. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mais, voyez-vous, tous ces tyrans ont connu ou connaîtront bientôt le linceul de l'oubli. Comme ceux d'hier, ceux d'aujourd'hui rentreront dans l'ombre d'où ils n'auraient jamais dû sortir, et les valeurs éternelles de justice, de liberté et de fraternité finiront par l'emporter.

Oui, à bas les tyrans ! Vive la liberté ! (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. JACQUES DUCLOS. — C'est du travail de valet.

M. MARC DUPUY. — Ce n'est pas à l'égard de la France, mais envers le Pape que M. l'abbé Gau a rempli son devoir. Il est en service commandé.

M. CLÉMENT TAILLADE. — M. l'abbé Gau n'a pas à recevoir de leçon de patriotisme.

M. YVES FAGON. — Et aucun de vos collègues communistes n'a surtout de leçon à lui donner pour la Résistance.

M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT, *ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.* — Si, Madame Ginollin ! (*Rires à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. FERNAND GRANIER. — Le cardinal de Hongrie n'a jamais rien dit contre le régent Horthy qui a fait massacrer les travailleurs hongrois. Jamais il n'est intervenu en faveur de ces travailleurs.

M. PAUL HUTIN-DESGRÉES. — Il a été le premier résistant de Hongrie et interné par la Gestapo. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Les journaux protestants anglais et l'arrestation du primat de Hongrie.

L'agence catholique Kipa *nous fournit encore les informations suivantes* (1) :

L'arrestation du cardinal Mindszenty a provoqué en Angleterre non seulement chez les catholiques, mais dans les milieux protestants, les plus divers et les plus représentatifs, et chez les indifférents, une douloureuse sensation.

L'organe anglican *Church Times*, sous le titre « Un défenseur de la foi », écrit :

Le cardinal Mindszenty figure désormais dans cette phalange héroïque de prélats, qui, depuis l'avènement des régimes totalitaires en Europe, n'ont pas cessé de protester contre les campagnes des dictateurs, organisées pour la suppression des libertés et pour l'étouffement de la religion. N'oublions pas que le cardinal s'opposa au nazisme avec la même intransigeance qu'il a apportée à tenir tête au communisme.

Le même journal protestant reconnaît, comme l'ont fait de nombreux autres journaux anglais, « que l'attitude courageuse du cardinal Mindszenty contraste avec celle adoptée par les diverses Eglises protestantes, luthériennes et calvinistes, qui, au contraire, ont manifesté des tendances pour un compromis avec le communisme ». « C'est seulement l'Eglise catholique, reconnaît et écrit le *Church Times*, sous la direction du cardinal, qui s'est révélée intrépide pour défendre les principes de l'éducation chrétienne. Et, malgré quelques défections, la vaste majorité des catholiques hongrois soutient son cardinal. » Des journaux non catholiques, comme l'*Economist*, célèbrent « la figure rayonnante du cardinal, qui a le courage, l'obstination d'un grand prélat du moyen âge ». Et il ajoute que le cardinal « a conquis le respect même des démocrates qui, il n'y a pas longtemps, le détestaient pour son chauvinisme et son attitude réactionnaire ». « Les voici aujourd'hui obligés d'admettre, écrit le grand organe anglais, que les événements ont justifié sa conduite. L'Eglise, encore plus qu'à n'importe quel moment des invasions musulmanes, représente aujourd'hui l'esprit national de la Hongrie. » La revue non catholique *Truth* écrit : « Son sacrifice sera peut-être le plus significatif de l'histoire contemporaine. Il fait par conséquent le plus grand honneur au courage dont a fait preuve l'Eglise. » Et elle conclut : « L'affront et l'outrage délibérés que les communistes ont infligé à la chrétienté, rendent sans doute solidaires de l'Eglise un grand nombre d'esprits libres. Son prestige grandira dans le monde d'une façon considérable et le sacrifice du cardinal Mindszenty compensera largement pour elle les défections de quelques-uns. »

La protestation du Mouvement populaire chrétien hongrois.

Lors des réunions de l'O. N. U. à Paris, au début de décembre 1949, *les documents suivants avaient été transmis au président de l'Assemblée générale des Nations Unies* :

A S. Exc. M. le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, à Paris.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom du Mouvement populaire chrétien hongrois, qui est le groupement des dirigeants et des membres des organisations chrétiennes hongroises obligés de fuir devant la persécution bolchevique, j'ai l'honneur de vous transmettre le mémorandum ci-joint, traitant de la violation des droits de l'homme en Hongrie. Les griefs, énumérés d'une façon objective et avec grande modération, prouvent

(1) *Kipa* (romand), n° 7 du 10 janvier 1949.

incontestablement que la terreur de la minorité communiste, exerçant de fait le pouvoir, a anéanti, outre la liberté d'exercer librement la religion, la liberté de parole, de presse et la liberté de réunion ; bref, tous les droits fondamentaux, que la Charte de l'O. N. U. garantit à chaque homme.

C'est pour cette raison que je vous prie de bien vouloir trouver le moyen de porter ce mémorandum à la connaissance de l'Assemblée générale et des Comités compétents de l'O. N. U.

Nous sommes persuadés que les nations, basées sur des principes démocratiques, réunies au sein de l'O. N. U. ne manqueront pas de porter remède à cette situation déplorable.

Nous vous prions, Monsieur le président, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Paris, le 3 décembre 1948.

Au nom du Mouvement populaire chrétien hongrois,
Mgr JOSEPH KOZI HORVATH, *président.*

Mémorandum sur la persécution religieuse en Hongrie.

La liberté de religion, garantie par le droit naturel, est aux yeux de chaque peuple, pensant démocratiquement, sainte et inviolable. Il est d'ailleurs évident que la démocratie d'un gouvernement se reconnaît à son attitude envers la liberté de croyance.

Le peuple hongrois — aussi bien les protestants que les catholiques — est, par nature et par atavisme, profondément et farouchement attaché à la religion chrétienne et à toutes ses institutions. Il s'agit ici d'une ténacité qui lui est vraiment propre, parce que il s'est rendu compte que c'est surtout grâce à cet attachement qu'il a pu sauvegarder à la fois son existence et son caractère national tout au long des siècles de sa tragique histoire.

Et si, tout compte fait, l'habile propagande organisée par Hitler n'a donné qu'un piètre résultat, c'est surtout parce que les Hongrois ont été choqués par la tendance antireligieuse du nazisme.

Après la déroute des envahisseurs allemands, toute la Hongrie se demanda avec angoisse quelles mesures allaient prendre les autorités militaires russes et quelle serait l'attitude des communistes, portés au pouvoir par elles. Avec angoisse, oui, parce qu'on frémissait encore au souvenir des trois mois de dictature prolétarienne de 1919, immédiatement après la première guerre mondiale. L'inquiétude ne fit que croître en voyant le comportement des soldats russes : pillages d'églises, de presbytères et de couvents ; milliers de viols, parmi lesquels il faut, hélas ! compter même des enfants et des femmes âgées ! L'horreur fut à son comble, lorsque les Russes assassinèrent l'évêque de Györ, le baron Apor, défenseur courageux des Juifs persécutés et chef de la résistance catholique antinazie, uniquement parce qu'il ne voulait pas livrer les 500 femmes et jeunes filles qui avaient cherché refuge chez lui.

La propagande russe et communiste s'ingéniait à faire passer ces atrocités pour des conséquences inévitables de la guerre et du désordre temporaire provenant du changement du pouvoir ; elle ne manquait jamais d'ajouter la promesse formelle que les sentiments religieux du peuple hongrois, ainsi que ses institutions, jouiraient du plus grand respect. Pour donner plus de poids à ces belles déclarations, on inséra dans la Constitution de 1945 la liberté de croyance. Malheureusement, l'application pratique fut à l'opposé de la théorie et on assista, au fur et à mesure de l'arrivée au pouvoir des communistes, à une recrudescence de la lutte antireligieuse. *Les pénibles expériences de ces trois dernières années ont prouvé d'une façon éclatante que les promesses réitérées de liberté religieuse, ainsi que les apparences démocratiques ne servent qu'à masquer l'établissement d'une dictature idéologique et politique.*

Aussi bien en Hongrie que dans les autres pays derrière le rideau de fer, les faits prouvent irréfutablement que la coexistence du bolchevisme et du christianisme ne serait possible qu'au cas où les Eglises — reniant l'essentiel de leur mission — consentiraient à devenir un instrument docile de politique extérieure et intérieure des « démocraties populaires ». En retour, les gros bonnets communistes leur permettraient temporairement, et pas autrement — comme le montre l'exemple de l'Eglise orthodoxe russe bolchevisée, — de célébrer leur culte dans quelques églises laissées à leur disposition pour ceux que la propagande athée officielle n'aurait pas réussi à convaincre de l'indignité des « superstitions religieuses » dans un Etat communiste.

En Hongrie, comme dans tous les pays sous la direction du Kominform, la campagne antireligieuse, tout en parlant sans cesse de liberté de croyance, fonce en avant, et cela selon un plan bien établi et avec une inlassable continuité.

Voici le résumé de cette campagne, qui constitue de la part des communistes — outre la violation de la liberté de religion — une violation éclatante des « droits de l'homme » :

1. Le ministre communiste de l'Intérieur a interdit les syndicats chrétiens, organisés par les catholiques et les protestants, en dépit de leur attitude foncièrement antinazie, oubliant que leurs chefs ont souffert dans les camps de concentration allemands, où plusieurs d'entre eux ont perdu la vie en protégeant des Juifs persécutés. Dans les syndicats « libres », dirigés par les communistes, les ouvriers chrétiens pratiquant leur religion sont stigmatisés, perdent en général leur travail ou sont internés. Par exemple, on persécute les jeunes ouvriers et ouvrières qui — comme profession de leur foi — portent une petite croix blanche.

2. En invoquant l'ordre du général Sviridov, le ministre de l'Intérieur a dissous toutes les organisations de jeunesse catholique, quoique ces organisations aient été des membres organiques et actifs du mouvement antinazi. En fait, le ministre promit de les autoriser avec de nouveaux statuts, mais cette autorisation n'a pas été donnée jusqu'à ce jour ; d'autre part, on a vu depuis lors les organisations de jeunesses communistes se développer intensément. On leur a donné les centres catholiques avec leurs biens, et actuellement c'est dans les anciens établissements et hautes écoles populaires catholiques que se poursuit la rééducation en bons communistes de la jeunesse, obligée à y adhérer. Ce qui signifie, selon le témoignage contrôlable des livres d'enseignement en usage, la négation des principes chrétiens.

3. Le gouvernement hongrois communiste n'a accordé aux 7 millions de catholiques que deux hebdomadaires, alors qu'ils avaient avant-guerre deux grands et 16 petits quoditions. Cependant, dans la pratique, même ces deux organes ne peuvent remplir leur mission, parce que la quantité de papier, débloquée en leur faveur, est tout à fait insignifiante et que la censure ne permet

que la parution d'articles approuvés par elle. Pour rester en contact avec le peuple, les évêques et les milieux ecclésiastiques n'ont même pas le moyen de publier des lettres polycopiées, parce que toute multiplication, même celle par simple machine à écrire, est soumise à une autorisation. En même temps les journaux et les imprimés communistes pullulent et propagent, outre la propagande bolchevique, des calomnies et des accusations contre le Pape, le primat de Hongrie et le clergé, et attaquent les institutions religieuses et les fidèles, sans qu'on ait la moindre possibilité de démenti ou de recours en droit.

4. Pendant la première année, la radio diffusait encore des sermons, censurés, bien entendu. Ces derniers temps, néanmoins, elle est devenue tellement sévère, qu'elle censure même les citations bibliques. De ce fait, l'Eglise fut obligée de se retirer de la radio. Inutile de dire que cette institution, dirigée par des rouges, se livre d'autre part à la diffusion d'une propagande antireligieuse des plus effrénées.

5. Le coup le plus douloureux, porté par le gouvernement communiste contre l'Eglise et ses fidèles, eut lieu le 16 juin de cette année. 5 000 écoles catholiques et protestantes furent nationalisées, ainsi que leurs internats. Les parents et les élèves protestèrent désespérément. Dans plusieurs endroits il y eut des bagarres, mais ce fut en vain ! A partir de cette année, on élèvera dans le léninisme et le stalinisme les garçons et les jeunes filles catholiques et protestants, dont le nombre dépasse un demi-million et qui avaient reçu dans les écoles religieuses une éducation chrétienne.

6. Au cours d'épurations de plus en plus sévères, on a éloigné des Universités, de toutes les institutions culturelles, des ministères, de l'armée et de la police, tous ceux qui pratiquaient leur religion. Peuvent s'estimer heureux ceux qui sont simplement renvoyés, parce que de nombreux croyants, catholiques et protestants, ont pris le chemin des camps de concentration ou des prisons, ayant été accusés de « conspiration », « d'activité réactionnaire » ou « antidémocratique » ou de « sabotage ». Aujourd'hui, on peut affirmer sans exagération, qu'un chrétien pratiquant ne peut occuper aucun poste en Hongrie. En même temps, le gouvernement communiste attribue des postes importants et des revenus enviables à tous les membres du clergé, ainsi qu'aux laïques, qui travaillent contre leur Eglise. Le but de ces tentatives, d'ailleurs peu efficaces, est de provoquer une scission à l'intérieur des Eglises.

7. Le moyen le plus efficace dans la lutte contre la religion et ses fidèles, c'est la police politique, avec son réseau d'espionnage et ses moyens de terreur, bien mis au point. Les yeux et les oreilles de la police politique sont réellement présents aux réunions et offices religieux, ainsi que dans toutes les administrations ecclésiastiques ; ceci, d'une part, grâce aux agents professionnels et, d'autre part, à l'aide des malheureux employés paroissiaux et des paroissiens, qu'on a obligés, par des menaces, à participer au travail du réseau secret. L'ombre sinistre de la police politique s'étend déjà sur les couvents et les Séminaires. Il n'y a pas un seul prêtre ou pasteur, pas une seule religieuse ou pas un fidèle, si tranquille que soit sa conscience, qui ne se demande à quel moment on viendra le chercher pour l'emmener au numéro 60 de la rue Andrassy (anciennement le siège du parti nazi hongrois, en ce moment le siège redouté de la police politique), pour lui montrer un procès-verbal d'après lequel il aurait blâmé le gouvernement à cause de son attitude antireligieuse à telle et telle date, à tel et tel endroit, entre amis intimes, à une réunion ou devant ses élèves : acte antidémocratique et méritant punition.

8. La rage de la police politique se dirige naturellement en premier lieu contre le clergé. Le nombre de ses membres déportés, internés et condamnés aux travaux forcés, augmente de mois en mois. Une partie est condamnée par des « tribunaux du peuple », l'autre disparaît purement et simplement sans aucune explication, dans les grands et affreux labyrinthes de la police politique. Les autorités ecclésiastiques demandant des nouvelles, n'en reçoivent aucune ou sont obligées de se contenter de mensonges. La tactique du parti communiste, qui tient réellement les rênes du pouvoir et dirige la police secrète, est camouflée : « liquidation » du clergé courageux et dévoué, afin de priver les fidèles de leurs guides et de les intimider.

9. Jusqu'ici les communistes n'ont envoyé à l'Eglise que leurs mouchards, ayant bien soin de ne pas envoyer leurs agents armés. Cependant, ils ont déjà déclenché leur campagne contre les réunions religieuses en dehors de l'église, ainsi que contre les processions et les pèlerinages. Voyant l'attachement miraculeux du peuple hongrois à sa religion, ils n'osent en général pas interdire toute activité de ce genre, mais leur fantaisie orientale est néanmoins inépuisable pour trouver des moyens visant à empêcher la présence d'une foule plus ou moins considérable ou la compréhension des sermons par les fidèles rassemblés. A l'itinéraire d'un pèlerinage, ils ne donnent pas des billets de chemin de fer, ils barrent les routes, décrètent une quarantaine dans les villages, interdisent l'usage des haut-parleurs, ou font survoler les réunions par des avions, etc. Plusieurs processions, entreprises malgré les interdictions, furent dispersées par la police armée.

10. En face de la résistance des catholiques et des protestants unis dans un seul front pour la défense de la liberté religieuse, le gouvernement communiste a voulu appliquer le principe *divide et impera*, mais sans succès. La minorité protestante s'est vite aperçue de la mauvaise intention et ne se montra guère disposée à rompre le front pour des promesses fallacieuses. C'est ainsi que les dirigeants du parti communiste, déçus, ont obligé les chefs ecclésiastiques et laïques de démissionner, les ont emprisonnés, pour les remplacer par leurs propres créatures, Mais malgré tout cela, la grande majorité des pasteurs protestants et leurs fidèles continuent à lutter avec leurs frères catholiques pour leur religion chrétienne. La lutte, que le peuple hongrois mène simultanément avec les autres peuples de derrière le rideau de fer, pour sa foi et les droits humains les plus élémentaires, devient de plus en plus tragique et coûte chaque jour plus de sang, de larmes, de misères et de désespoir. L'appel adressé aux peuples libres par des millions d'hommes luttant avec courage, mais qui, seuls, sont impuissants à reconquérir leurs droits, s'entend de plus en plus souvent et devient de plus en plus pressant : S. O. S. ! « Sauvez nos âmes ! » Si vous n'êtes pas émus par notre misère, si vous n'êtes pas touchés par notre lutte, si vous ne sentez pas la responsabilité, que le droit naturel, le précepte évangélique de l'amour du prochain, la charte atlantique et les statuts de l'O. N. U. vous imposent, aidez-nous, pour l'amour de

vous-mêmes ; charité bien ordonnée commence par soi-même, cette charité doit vous faire comprendre : si vous ne pensez pas à nous aujourd'hui, demain ou après-demain ce sera inévitablement votre tour ! Le fascisme rouge du communisme, la dictature sanglante du bolchevisme, l'impérialisme insatiable et inhumain des Djinghis-Khan ne s'arrêteront pas non plus devant vos portes !

(A suivre.)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Catholicisme et fonctions publiques

Hygiène scolaire et universitaire. — Assistante sociale-chef. — Cadre administratif. — Constitution. — Opinions et attaches familiales catholiques. — Exclusion. — Recours au Conseil d'Etat. — Compétence. — Contrat de travail (non). — Incapacité de principe. — Illégalité. — Annulation.

Le Conseil d'Etat est compétent pour connaître d'un litige individuel, en dépit de la forme du contrat, dès lors que l'agent qu'il concerne collabore de façon permanente à l'exécution d'un service public organisé par des textes législatifs.

Est entachée d'excès de pouvoir la décision du ministre de l'Education nationale refusant d'intégrer dans un cadre administratif un fonctionnaire eu égard à ses croyances religieuses et à ses attaches familiales bien que, dans l'exercice de ses fonctions, il n'ait jamais manqué au devoir de neutralité et que sa manière de servir ait fait l'objet d'une appréciation particulièrement élogieuse de la part de son administration ; en effet, en déniant ainsi d'une façon générale aux candidates ayant des croyances religieuses l'aptitude aux fonctions d'assistante sociale de l'hygiène scolaire et universitaire, le ministre a institué une incapacité de principe qui est contraire à la législation en vigueur.

CONSEIL D'ÉTAT (section du Contentieux)

N° 91 406. — Séance du 8 décembre 1948.

Présidence de M. Rouchon-Mazerat

aff. dlle Pasteau c. ministre de l'Education nationale

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux (section du contentieux première et troisième sous-sections réunies).

Sur le rapport de la première sous-section de la section du contentieux,

Vu la requête présentée pour la demoiselle Pasteau (Germaine), assistante sociale régionale de l'hygiène scolaire et universitaire pour l'Académie de Paris, demeurant à Paris, avenue de Villars n° 13 (VIIe), ladite requête enregistrée au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat le 28 juin 1947 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir une décision du ministre de l'Education nationale du 3 juin 1947 mettant fin, à compter du 15 juin suivant, à son engagement, à l'occasion de l'organisation des nouveaux cadres de l'hygiène scolaire ;

Ce faire, attendu que la requérante était liée à l'Etat par un contrat du 22 octobre 1945 en qualité d'assistante sociale-chef auprès de l'Académie de Paris ; que son licenciement est de la compétence de la juridiction administrative, la requérante appartenant à un service public permanent de l'Etat ; que la décision critiquée est motivée, non par la manière de servir de l'intéressée qui n'a jamais encouru le moindre reproche, mais par ses attaches familiales et ses opinions catholiques lesquelles d'ailleurs n'ont jamais été manifestées par elle dans le service ; qu'aussi bien les organisations syndicales n'ont pas manqué de protester contre l'attitude du ministre à l'égard de la requérante ; que le détournement de pouvoir est flagrant ; que, de plus, la procédure est irrégulière, la requérante n'ayant pas reçu communication préalable de son dossier, contrairement aux prescriptions de l'article 65 de la loi du 21 avril 1905, et la Commission dont l'avis a précédé la décision attaquée étant irrégulièrement composée ; qu'en effet, en face du représentant de la Fédération de l'éducation nationale (C. G. T.) elle ne comprenait aucun représentant ni du Syndicat général de l'éducation nationale (C. F. T. C.) ni des Syndicats d'assistantes sociales, seuls qualifiés pour défendre les intérêts des assistantes sociales auprès de la Commission ;

Vu la décision attaquée ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 16 janvier 1948, les observations présentées par le ministre de l'Education nationale, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi et tendant au rejet de la requête par les motifs que la requérante était liée à l'Etat par un simple contrat de travail ; qu'il n'est pas contesté que les conditions de préavis ont été respectées et que l'administration n'a fait qu'utiliser son droit en procédant au licenciement de la requérante dans l'intérêt du service et sans que des circonstances étrangères aient été invoquées ;

Vu, enregistré comme ci-dessus le 13 avril 1948, le mémoire en réplique présenté pour la requérante et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et, en outre, par les motifs que l'argumentation du ministre ne saurait être retenue;

Vu, enregistrées comme ci-dessus le 26 juin 1948, les nouvelles observations présentées par le ministre de l'Education nationale et tendant au rejet de la requête par les mêmes motifs que ceux précédemment exposés et, en outre, par les motifs que la requérante n'appartenait pas aux cadres permanents d'un service public ; que le contrat ne contenait aucune clause exorbitante du droit commun; que, de plus, la requérante était assujettie aux assurances sociales et bénéficiait de la législation sur les accidents du travail ; qu'ainsi la juridiction administrative n'est pas compétente pour connaître du litige ; que, subsidiairement, le licenciement a été prononcé uniquement dans l'intérêt du service ;

Vu le nouveau mémoire présenté pour la demoiselle Pasteau, enregistré comme ci-dessus le 17 juillet 1948, et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1945 et le décret du 26 novembre 1946 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Ouï M. Desprès, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï Me Rouvière, avocat de la demoiselle Pasteau, en ses observations ;

Ouï M. Chardeau, auditeur, commissaire-adjoint du gouvernement, en ses conclusions ;

Sur la compétence;

Considérant que, si par sa décision du 3 juin 1947 le ministre de l'Education nationale a déclaré mettre fin à l'engagement de la demoiselle Pasteau, assistante sociale-chef, à partir du 15 juin suivant et lui assurer sa rémunération jusqu'au 15 septembre 1947, conformément à l'article 3 de son contrat de travail, ladite décision avait en réalité pour objet et a eu pour effet d'interdire à la requérante l'accès du cadre des assistantes sociales, adjointes d'hygiène sociale et autres auxiliaires des médecins chargés de l'hygiène scolaire et universitaire ; qu'eu égard à la nature des fonctions exercées par cette catégorie d'agents, qui collaborent de façon permanente à l'exécution d'un service public prévu et réglementé par l'ordon-

nance du 18 octobre 1945 et le décret du 26 novembre 1946, lesdits agents sont liés à l'Etat par un contrat de droit public ; que, par suite, le Conseil d'Etat est compétent pour statuer sur la requête susvisée ;

Sur la légalité de la décision attaquée ;

Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier qu'en fait la décision attaquée a été uniquement motivée par les croyances religieuses de la demoiselle Pasteau ; qu'il est constant que celle-ci, dans l'exercice de ses fonctions, n'a jamais manqué au devoir de stricte neutralité qui s'impose à tout agent collaborant à un service public, et que sa manière de servir, loin d'encourir des critiques, a au contraire fait l'objet d'une appréciation particulièrement élogieuse de la part de l'administration compétente ; qu'ainsi le ministre a entendu dénier d'une façon générale aux candidates ayant des croyances religieuses l'aptitude aux fonctions d'assistante sociale de l'hygiène scolaire et universitaire et instituer une incapacité de principe qui est contraire à la législation en vigueur ; que, dès lors, sa décision repose sur un motif erroné en droit, et, par suite, est entachée d'excès de pouvoir ;

DECIDE :

Article premier. — La décision susvisée du ministre de l'Education nationale en date du 3 juin 1947 est annulée.

Observations. — I. Le recours de Mlle Pasteau soulevait deux difficultés, l'une de compétence l'autre de fond. Pour aborder la discussion du fond, il fallait faire admettre la compétence de la juridiction administrative. La question était délicate étant donné qu'engagée par contrat ayant la forme d'une convention de droit privé, Mlle Pasteau se voyait objecter que son contrat était terminé, qu'il comportait assujettissement aux assurances sociales, application de la législation sur les accidents du travail et ne contenait aucune stipulation exorbitante du droit commun.

Néanmoins le Conseil d'Etat a décidé qu'en dépit des apparences le contrat était de droit public et appelait la compétence administrative. En effet, eu égard à la nature des fonctions exercées (assistante sociale-chef), au but de service public poursuivi et réalisé, à la constitution d'un cadre dont les membres bénéficiaient d'un statut à la fois légal et réglementaire, à l'existence d'une autre catégorie d'assistantes dites conventionnées ayant un statut de droit privé, il y avait lieu de considérer qu'en réalité la demoiselle Pasteau était, comme ses collègues, liée à l'Etat par un contrat de droit public (dans le même sens, sieur Joly, 24 janvier 1947, *Rec.*, p. 27, et surtout demoiselle Chaminade, *Rec.*, p. 99).

II. Cette phase contractuelle n'était d'ailleurs qu'un mode de recrutement à l'essai d'un cadre permanent d'un nouveau service public. L'élimination de la demoiselle Pasteau s'était faite justement au stade où il s'agissait de stabiliser — du moins le pensait-on — le personnel contractuel dans son emploi.

Pour éluder l'assistante sociale-chef, il ne lui était reproché ni un manquement « au devoir de stricte neutralité qui s'impose à tout agent collaborant à un service public », ni une insuffisance professionnelle. Au contraire, la demoiselle Pasteau faisait l'objet d'une appréciation particulièrement élogieuse de la part de l'administration compétente. En réalité, Mlle Pasteau étant une des nièces du cardinal-archevêque de Rouen, Mgr Petit de Julleville, sa présence dans les cadres du personnel dépendant du ministère de l'Instruction publique apparaissait indésirable et avait motivé en fait le non-renouvellement de so[n] contrat à son expiration.

Ce n'était pas la première fois que le ministèr[e] de l'Instruction publique manifestait une hostilit[é] agressive contre un agent pour motif confes[-]sionnel. On avait déjà vu une maîtresse-stagiair[e] frappée de sanctions pour avoir donné le conse[il] à un élève-maître d'assister à des conférences su[r] Pascal considérées comme religieuses. (Cons. d'Et., 28 avril 1938, Weiss *D. C.*, t. XXXIX, col. 673 et suiv.) De même la candidature d'un[e] demoiselle Reis à un poste d'enseignement publi[c] avait été écartée par cet unique motif qu'ell[e] avait poursuivi ses études dans des établissement[s] d'enseignement confessionnels et qu'elle ne pré[-]sentait pas de ce fait « les garanties nécessaire[s] de laïcité pour être admise à exercer dans l'en[-]seignement public. » (Cons. d'Et., 25 juillet 1939, *D. C.*, t. XL, col. 1029 et suiv.)

Le motif qu'on relève dans l'arrêt ci-dessu[s] reproduit, se trouvait déjà formulé dans ce pré[-]cédent de jurisprudence. On y trouve en eff[et] cette affirmation qu'en déniant d'une faço[n] générale aux candidats ayant poursuivi leu[rs] études dans les établissements confessionne[ls] l'aptitude à enseigner dans l'école publique, le[s] services de l'enseignement avaient *institué un[e] incapacité de principe qui n'a été édictée pa[r] aucune disposition législative.*

Ce principe, vrai en 1939, est également vr[ai] en 1948. Les Français ont les mêmes droits et le[s] mêmes devoirs quelles que soient leurs croyance[s] religieuses. Le préambule de la Constitution d[u] 27 octobre 1946 déclare que « nul ne peut êtr[e] lésé dans son travail ou son emploi en raison d[e] ses origines, de ses opinions *ou de s[es] croyances.* » Il n'était pas mauvais de faire sanc[-]tionner ce principe par un arrêt avant qu'ait ét[é] mis en vigueur l'article 55 du statut de la fonctio[n] publique consacrant la même règle. Trop de ca[s] analogues à celui de Mlle Pasteau demeuren[t] sans sanction. L'instruction écrite citait le ca[s] d'une demoiselle R. dont la candidature avait ét[é] écartée le 29 septembre 1947 par une décision d[e] l'Inspection académique d'Angers par ce mot[if] exclusif qu'elle n'avait pas fait ses études dan[s] l'enseignement public. Sous des formes diverse[s] c'est le même reproche d'appartenance à la reli[-]gion catholique qui était formulé par le ministè[re] de l'Education nationale. Pourtant la croyan[ce] n'exclut pas la neutralité. Elle la commandera[it] plutôt, puisque celui qui professe une religion sa[it] mieux que quiconque, le prix qu'il convient d'atta[-]cher au respect des croyances. L'arrêt rappor[té] en fournit un nouvel exemple que l'intéressée a e[u] le mérite de faire sanctionner.

J. Rouvière,
avocat au Conseil d'Eta[t].

— *Témoignages. Deux années de travail des Aid[es] familiales rurales.* — Vol. 15,5 × 19 cm., couvertu[re] illustrée, dessins dans le texte, 80 pages.

L'Union nationale des *Aides familiales rural[es]* (Secrétariat M. F. R., 13, rue du Docteur-Rou[x], Paris, XVe) présente, dans cet ouvrage, au publ[ic] trois années de travail des Aides familiales rurale[s] dans toutes les régions et dans les milieux rurau[x] de France. Ces pages ont le mérite d'avoir é[té] vécues : les récits sont très vivants et témoignent d[u] noble et très utile dévouement des Aides familial[es] et de la nécessité de ce Mouvement pour refai[re] une véritable communauté familiale dans nos vi[l]lages ruraux. Livre à faire lire aux foyers et à [la] jeunesse féminine.

DOSSIERS DE LA « D. C. »

L'élection du patriarche Athénagoras de Constantinople

Quelques notes dans la presse ont laissé entendre les intrigues qui ont entouré l'élection du nouveau patriarche orthodoxe de Constantinople. Un correspondant bien informé veut bien nous adresser les détails suivants :

Le 20 février 1946, le métropolite de Chalcédoine était élu patriarche de Constantinople sous le nom de Maximos V. L'allégresse était générale dans le monde grec, car on croyait qu'allait s'ouvrir une ère de paix et de prospérité. Le jour de l'intronisation, le consul général de Russie, reprenant la tradition tsariste, soutenait le nouveau patriarche à son entrée dans sa cathédrale et l'installait sur son trône, témoignant ainsi l'intérêt que son pays porte au patriarcat de Constantinople, car celui-ci reste, malgré sa déchéance actuelle, la tête de l'orthodoxie orientale. La paix était rétablie avec Moscou, où les délégués de l'Eglise du Phanar avaient assisté à l'élection et à l'intronisation de Mgr Alexis (1). Le schisme qui, depuis 1872, divisait Grecs et Bulgares, venait de se terminer par une entente (2). Il semblait donc qu'aucun obstacle ne se dressait devant le nouveau patriarche qui, jeune et plein d'allant, succédait à un vieillard infirme.

Hélas ! les difficultés ne tardèrent pas à surgir de tous côtés. Les prétentions du patriarche de Moscou à l'hégémonie sur toutes les autres Eglises orthodoxes inquiétaient le saint-synode de Constantinople, jaloux des privilèges séculaires de son Eglise. Certains membres de ce synode ne supportaient pas sans humeur les volontés parfois cassantes de Mgr Maximos V. En Grèce, on lui reprochait de se taire devant les crimes commis par les insurgés communistes ; ceux-ci promenaient dans les villages son portrait avec celui du patriarche Alexis de Moscou, proclamant que ces deux prélats se montraient sympathiques à leur cause. Par ailleurs, la santé de Mgr Maximos V se ressentait d'une maladie de nerfs. Au bout de quelques mois, sa situation devint difficile. Il abandonna le siège du patriarcat pour se reposer aux îles des Princes; au printemps de 1947, il fit un voyage en Grèce, où il séjourna pendant quelques semaines, et rentra enfin à Constantinople, mais il n'exerça plus ses fonctions que d'une façon intermittente. On l'adjurait de donner sa démission, pour mettre fin à une situation préjudiciable à l'Eglise ; la presse grecque ne se faisait pas faute de l'attaquer, tant à Athènes qu'à Constantinople. Or, Mgr Maximos était bien décidé, depuis le printemps de 1948, à donner sa démission, mais il en fut constamment empêché par les émissaires du gouvernement grec, ou, plus exactement, du ministre des Affaires étrangères. Celui-ci avait son candidat, dont il voulait assurer l'élection coûte que coûte. C'était Mgr Athénagoras, archevêque des colonies grecques de l'Amérique du Nord. La plupart des métropolites de Constantinople étaient hostiles à cette candidature, mais ils n'arrivaient pas à s'entendre sur le choix d'un candidat, bien que Mgr Thomas, métropolite de Derços, eût les préférences d'un certain nombre d'entre eux.

Le gouvernement d'Ankara vint au secours de celui d'Athènes. Au mois d'août, il fit savoir aux membres du saint-synode que son *désir* était de voir nommer Mgr Athénagoras, parce que ce choix serait profitable à la Turquie comme à la Grèce. Le saint-synode répondit : « Nos convictions religieuses obéissent au Saint-Esprit et non à des invitations ou souhaits en faveur de tel ou tel. »

Cette résistance indisposait naturellement les autorités politiques. La presse vint à leur secours, non seulement celle de langue turque, naturellement inspirée par les sphères gouvernementales, mais encore celle de langue grecque. On faisait miroiter aux yeux de la population orthodoxe de Turquie les avantages qu'elle retirerait de l'élection de Mgr Athénagoras. N'est-on pas allé jusqu'à dire que, dans ce cas, le gouvernement d'Ankara rendrait au patriarcat les droits que lui avait reconnus Mahomet II au moment de la conquête !

Mgr Maximos attendait une occasion de donner officiellement sa démission, mais il voulait le faire en toute liberté et non sous la contrainte. Il dut finalement se soumettre. Dans la nuit du 17 octobre, des représentants du consulat général de Grèce à Istanbul vinrent le réveiller au Phanar et l'obligèrent à donner sa démission par écrit, malgré ses vives protestations. De son côté, la presse combattait violemment la candidature de Mgr Thomas, de Dercos. On le représentait comme sympathique aux idées communistes ; on prétendait qu'en Chypre, au cours d'une mission officielle à propos de l'élection de l'archevêque de cette île, il s'était compromis avec les marxistes. A quoi ses partisans répondaient avec raison que le roi Paul de Grèce ne l'aurait pas décoré de l'ordre du Phénix, s'il était vraiment communiste. Par contre, les journaux tressaient des couronnes à Mgr Athénagoras, que l'on représentait non seulement comme très populaire parmi ses compatriotes des Etats-Unis, chez qui il avait ramené la concorde bien compromise par des rivalités de clans, mais encore comme très bien vu des autorités américaines elles-mêmes. Une photographie, largement répandue, le représentait baisant au front le président Truman, au cours d'une entrevue. Une difficulté cependant semblait interdire sa candidature.

D'après les règlements en vigueur ne pouvait être élu patriarche qu'un prélat né en Turquie, de citoyenneté turque et qui aurait exercé son ministère en Turquie. Sans doute, Mgr Athénagoras était né en Epire, alors turque, mais il n'avait pas la nationalité turque, et toute son activité pastorale s'était exercée en Grèce et en Amérique. La presse, visiblement inspirée par Ankara, disait ouvertement que cette difficulté serait facilement résolue, car le gouvernement donnerait la nationalité turque à Mgr Athénagoras, dès qu'il serait élu.

Pendant ce temps, les métropolites du Phanar se concertaient en vue de l'élection, qui ne pouvait plus être différée. La candidature de

(1) Voir *Doc. Cath.* du 20. 1. 46 (t. XLIII, col. 88), la lettre du nouveau patriarche Alexis.
(2) Voir *Doc. Cath.* du 11. 5. 47 (t. XLIV, col. 613).

Mgr Thomas gagnait du terrain, et il était possible que ce prélat fût élu. Le gouvernement d'Athènes voulut éviter cet échec. Le 28 octobre, dans la matinée, M. Skéféris, ambassadeur de Grèce en Turquie, alla visiter le président du Conseil, Hassan Saka, sous prétexte de lui présenter ses félicitations à l'occasion de l'anniversaire de la République turque, mais en réalité pour lui demander son intervention énergique auprès du saint-synode. Dans l'après-midi, le préfet d'Istanbul convoquait deux représentants de ce Conseil, à 5 heures, et leur faisait textuellement la déclaration suivante :

« Aujourd'hui même, à 3 heures de l'après-midi, j'ai reçu un coup de téléphone de M. le président du Conseil. Il m'a demandé des renseignements sur mon activité au sujet de l'élection patriarcale. Il m'assure que, d'après ses renseignements, la candidature de l'archevêque Athénagoras est devenue problématique, tandis que celle du métropolite de Dercos se raffermit de plus en plus. Eh bien, puisque les métropolites du patriarcat n'ont pas encore compris, malgré nos démarches précédentes, qu'il ne faut pas qu'ils élisent le métropolite de Dercos, je suis autorisé à vous déclarer que le gouvernement d'Ankara exclut absolument l'élection du métropolite de Dercos, qu'il avait d'ailleurs également exclue en 1936, et à ajouter que si, malgré cela et vu les circonstances critiques actuelles, le métropolite de Dercos était élu, cette action serait considérée comme une trahison vis-à-vis de la population grecque de Constantinople et qu'elle entraînerait la rupture des relations entre l'Etat turc et le patriarcat. Et je suis autorisé à ajouter encore que, vu les difficultés actuelles, les métropolites doivent donner leurs préférences à l'archevêque Athénagoras, car il est le plus apte à servir les intérêts du gouvernement et du patriarcat. »

Il restait encore un espoir aux partisans de la résistance. Les métropolites des provinces acquises par la Grèce depuis 1912 continuent à dépendre nominalement du patriarcat de Constantinople et ont, en principe, le droit de participer à l'élection du patriarche. Or la plupart d'entre eux étaient hostiles à Mgr Athénagoras, en sorte qu'on pouvait compter sur leur appui. Malheureusement, le gouvernement d'Athènes avait prévu le cas. Le doyen de ces métropolites, celui de Thessalonique, évidemment inspiré par le ministère, avait envoyé au saint-synode de Constantinople un télégramme collectif au nom de ses collègues, d'après lequel ils approuvaient à l'avance le choix qui serait fait par cette assemblée. Sur toutes ces interventions, le public était fort mal renseigné par les journaux, qui avaient naturellement reçu des consignes de discrétion.

Le 1er novembre, jour choisi pour l'élection, les 17 métropolites de Turquie se réunirent dans l'église cathédrale Saint-Georges du Phanar, et là se déroulèrent les deu phases de la cérémonie. Tout d'abord, par 11 voix contre 6 bulletins blancs, fut dressée la liste des trois candidats définitifs : Mgr Athénagoras d'Amérique et les deux métropolites de Méthymne et de Cos. Ensuite, toujours par 11 voix contre 6 bulletins blancs, Mgr Athénagoras fut choisi comme patriarche. Malgré la pression officielle il se trouva donc 6 prélats assez courageux pour manifester leur indépendance. La foule, qui acclamait le nouvel élu, ne se gêna pas pour les insulter, sans se douter qu'ils avaient lutté pour la liberté de l'Eglise.

La presse turque ne ménagea pas ses éloge à Mgr Athénagoras. Le correspondant du *Vata* aux Etats-Unis alla interviewer le nouvel él qui déclara : « C'est par la volonté de Dieu e avec l'aide de mes amis que j'assume cette dignit toute sainte. » Puis il fit des commentaires fo satisfaisants pour le gouvernement turc, souli gnant ses bonnes dispositions envers les Grec orthodoxes. Il alla même jusqu'à prétendre qu Mahomet II, en s'emparant de Constantinople e 1453, avait sauvé l'Eglise orientale « des griffe de l'Eglise romaine ». Toutefois bien des Grec ont été peinés de voir leur nouveau chef religieu oublier si facilement les dures persécutions qu'il ont subies pendant cinq siècles de la part de sultans et récemment encore de la part des diri geants de la République turque.

En Grèce, l'élection de Mgr Athénagoras n semble pas avoir été accueillie avec faveur dan les milieux ecclésiastiques. C'est à peine s l'*Ecclesia*, organe officiel du saint-synod d'Athènes, lui a consacré une quinzaine de ligne Comme nous l'avons dit, la majeure partie d l'épiscopat est hostile au nouveau patriarch L'intervention du gouvernement dans l'électio n'est pas faite pour dissiper le malaise.

Mgr Athénagoras a reçu depuis longtemps so *nufus*, c'est-à-dire son certificat de citoyennet turque. Avant de rejoindre son poste, il fait de tournées d'adieu aux Etats-Unis et au Canada pour saluer ses fidèles et leur demander leu obole pour les œuvres patriarcales. On a telle ment fait miroiter aux yeux de la populatio grecque de Turquie l'espoir d'une abondante pro vision de dollars qu'il s'agit de ne pas trompe cette attente. Il faut d'ailleurs trouver des fond pour restaurer les bâtiments du patriarcat endom magés par un incendie en 1944 et pour souteni les œuvres d'assistance.

Dans l'élection de Mgr Athénagoras, la ques tion politique a primé largement celle des per sonnes. Mgr Maximos V, intronisé en quelque sort par le consul général de Russie, passait, à tor ou à raison, pour favorable à une entente avec l patriarcat de Moscou. De là à le taxer d'opinio communiste, il n'y avait pas loin. On a même pré tendu, et non sans motifs, qu'il avait reçu de subsides de l'U. R. S. S. C'est pourquoi les gou vernements d'Athènes et d'Ankara désiraient éga lement le voir céder la place à un prélat d'idée plus rassurantes. La candidature de Mgr Athéna goras leur plaisait pour un double motif : il montré de sérieuses qualités d'administrateur au Etats-Unis, où les orthodoxes grecs vivaien depuis longtemps divisés en clans hostiles et qu'i a réussi à pacifier ; en second lieu, il est for bien vu des autorités américaines soucieuses de n pas laisser arriver au trône patriarcal un préla plus ou moins ami des Russes communistes. E définitive, on peut dire sans trop d'exagératio que cette élection a été un nouvel épisode de l lutte qui met aux prises l'U. R. S. S. et le U. S. A. Bien qu'il n'ait plus la juridiction effec tive que sur un faible troupeau (environ 65 00 fidèles), le patriarcat « œcuménique » de Cons tantinople n'est pas moins une autorité moral qui n'est pas à dédaigner, puisqu'il reste la têt de l'orthodoxie orientale et que son influenc peut s'exercer sur le plan politique comme sur l plan religieux. C'est pourquoi les gouvernement d'Ankara, d'Athènes et de Washington se son mis d'accord pour faire élire un prélat qu'il estiment capable de jouer ce rôle.

Église orthodoxe bulgare :

La démission de l'exarque Mgr Stéphane Ier

L'Eglise orthodoxe bulgare traverse une crise profonde, comme toutes celles des pays soumis à l'influence russe et communiste. La République populaire installée en 1945 *a décrété la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais ses chefs n'ont pas renoncé pour autant à intervenir dans les affaires ecclésiastiques. C'est ainsi qu'ils prétendent obliger le clergé à reconnaître la suprême autorité du patriarche de Moscou. Cela ne va pas sans résistance, car les Bulgares tiennent à leur indépendance religieuse chèrement acquise après plusieurs siècles de domination phanariote. En février* 1946, *a pris fin le « schisme » qui les séparait du patriarcat de Constantinople depuis* 1872 (1). *La paix intérieure n'est pas revenue pour autant, et le saint-synode dirigeant de Sofia a été plus d'une fois le théâtre de discussions assez vives. Cela tenait surtout à la personnalité de Mgr Stéphane, premier exarque reconnu par le Phanar. Ce prélat a vainement essayé de se faire reconnaître le titre de patriarche. Par ailleurs il devait composer avec les autorités gouvernementales inféodées à Moscou, ce qui le mettait parfois en difficulté avec ses collègues de l'épiscopat. Il a fini par donner sa démission, le* 6 *septembre dernier. Les raisons qui l'y ont poussé sont encore en partie obscures. Toutefois on en trouvera quelques-unes dans le communiqué officiel que le saint-synode a cru devoir publier, le* 7 *octobre, à cause de l'émoi causé par cet acte inattendu.*

Communiqué du saint-synode de Sofia (2).

Puisque, malheureusement, des bruits inexacts et funestes se sont répandus dans les milieux ecclésiastiques et laïques en relation avec la démission de S. B. Mgr Stéphane, ex-exarque bulgare et ex-métropolite de Sofia, bruits qui égarent et troublent la société, le saint-synode se voit, à regret, obligé de livrer à la publicité le procès-verbal n° 54 du 8 septembre 1948.

Aujourd'hui, 9 septembre 1948, le saint-synode siégeant au complet, a tenu séance, sous la présidence de S. Exc. le métropolite de Dorostol et Tchervèn (3) Michel. Etaient absents : 1° S. B. l'exarque Stéphane qui, oralement et par écrit, a déclaré être démissionnaire ; 2° S. Exc. le métropolite de Vidin, Néophyte, à qui a été accordé un congé.

L'objet de l'ordre du jour est la démission de S. B. l'exarque, déclarée oralement et par écrit.

Il a été rappelé qu'à la séance du 6 de ce mois, lorsque fut examiné le rapport du T. R. archimandrite Gorazd, s'est produite entre Sa Béatitude l'exarque et S. Exc. le métropolite de Vratsa, Païssi, une altercation pendant laquelle Sa Béatitude, sans raison et d'une manière offensante, a privé S. Exc. le métropolite de Vratsa de la parole et du droit de s'expliquer. Elle a aussi prononcé des paroles blessantes à l'adresse du métropolite de Vratsa et de tout le saint-synode. (Voir le procès-verbal du saint-synode du 6. 9. 48.) Alors Sa Béatitude a déclaré oralement qu'elle donnait sa démission et elle a quitté la séance. Le même jour, elle a envoyé au saint-synode une lettre (n° 5888), par laquelle elle confirme par écrit sa démission.

Lecture fut donnée de cette lettre. Sa Béatitude rejette toute culpabilité de sa part pour les incidents de la séance du 6 de ce mois. Elle déclare qu'il lui est impossible désormais de porter le fardeau de chef de l'Eglise et qu'elle se retire. Cette démission est ferme et catégorique.

Le saint-synode a examiné avec grand soin la démission donnée de façon si inattendue par S. B. l'exarque Stéphane, et dans ses explications préalables *il constate :*

1° Sa Béatitude a convoqué télégraphiquement le saint-synode au complet en séance extraordinaire pour examiner d'urgence certaines questions qui ne souffraient pas de retard. Au lieu de procéder à l'examen de ces questions, Sa Béatitude a introduit dans l'ordre du jour de la séance du 6 septembre de cette année, comme première question, le rapport du T. R. archimandrite Gorazd et pendant l'examen de ce rapport elle a provoqué l'altercation exposée dans le procès-verbal n° 52 du synode du 6 septembre.

2° Le motif pour lequel Sa Béatitude a déclaré oralement qu'elle donnait sa démission est en soi insignifiant. Il ne s'agit point de divergences de vue sur des principes ou des questions vitales de l'Eglise, mais d'une question de peu d'importance qui touche le gouvernement de l'église de Saint-Jean du Rilo à Constantinople.

3° A la séance du 6 septembre de cette année, Sa Béatitude a eu une altercation avec une seule de LL. EExc. les métropolites. Cela ne lui donne pas le droit d'estimer que ses relations avec les autres évêques ont empiré comme elle le déclare dans sa démission écrite.

4° Au commencement, le saint-synode pensa que Sa Béatitude avait donné sa démission à la hâte, dans sa surexcitation, comme elle l'avait fait d'autres fois, mais que quand cet état d'excitation serait passé, elle oublierait cette déclaration. Cependant, à la grande surprise du saint-synode, Sa Béatitude le même jour après midi, transmit la lettre rappelée plus haut, dans laquelle elle déclare que sa résolution de donner sa démission est « ferme et catégorique ».

5° Le saint-synode eut connaissance du fait suivant qui éclaire l'incident regrettable arrivé à la séance du 6 de ce mois, comme aussi sur la démission de Sa Béatitude.

Le 4 de ce mois, samedi, s'ouvrit la session extraordinaire, et Sa Béatitude fit un rapport circonstancié sur les rencontres et les conversations qu'elle avait eues avec M. Troïtcho Kostof, vice-président du Conseil des ministres, et avec M. Basile Kolarof, vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères. Dans cette dernière rencontre lui ont été posées des questions qu'elle a développées elle-même et à cause desquelles le saint-synode a été convoqué

(1) Cf. *D. C.* du 11. 5. 47 (t. XLIV, col. 613).

(2) *Tseurkoven Vestnik* (Journal ecclésiastique), organe officiel de l'Eglise bulgare orthodoxe, nos 31-32 du 7 octobre 1948.

(3) C'est-à-dire de Roussé (Roustchouk).

en séance extraordinaire. A la fin elle a proposé que les débats eussent lieu à la séance du lundi 6 septembre. (Voir le procès-verbal du saint-synode, n° 51, du 4. 9. 48.) Et ainsi à la séance du 4 de ce mois, il n'y eut aucun débat et S. Exc. Païssi, évêque de Vratsa, ne prit pas la parole.

Cependant, aussitôt après, Sa Béatitude a déclaré devant un personnage officiel que la séance avait été orageuse, qu'il y avait eu des débats sur les questions posées, que les évêques, surtout Païssi de Vratsa étaient opposés aux demandes du gouvernement, que dans ces conditions il ne pouvait pas travailler avec le saint-synode ainsi composé et qu'il donnerait sa démission.

Ainsi, dès le 4 de ce mois, Sa Béatitude avait commencé à parler de démission, sans qu'il y eût aucun motif concret. On peut par conséquent admettre qu'elle était venue à la séance du 6 pour provoquer des circonstances qui lui permettraient de déclarer sa démission.

D'une façon générale ces explications préliminaires laissent l'impression que Sa Béatitude a cherché une occasion de signifier sa démission au saint-synode. Ce comportement peu raisonnable et irréfléchi du « chef » (1) de notre Eglise par rapport à son devoir, en un temps de tension et de responsabilité, quand la sainte Eglise traverse, non sans douleur, des conditions nouvelles de son existence, comme conséquence de sa séparation d'avec l'Etat, a profondément peiné le saint-synode. La charge des évêques diocésains, et plus encore celle du « chef » de l'Eglise, n'est pas seulement un honneur ; elle est avant tout un fardeau, fardeau d'obligations et de responsabilités qui doit être porté avec humilité, comme l'a dit lui-même le grand Premier Pasteur (*Matth.* XI, 29).

Après ces explications préalables, le saint-synode a apprécié également, avec une profonde douleur, le motif suivant pour lequel Sa Béatitude a essayé de donner un fondement à sa démission : dans l'atmosphère qui a souvent régné ces derniers temps, il lui était impossible de porter plus longtemps le fardeau de « chef ». Comme on l'a déjà fait ressortir, le pénible incident qui s'est produit à la séance du saint-synode du 6 septembre ne lui donne pas le droit de faire une déclaration aussi offensante pour le saint-synode, puisque cet incident avait été provoqué par elle et s'était limité à sa personne et à un des membres du synode. Par conséquent la déclaration de Sa Béatitude n'a pas seulement en vue la séance synodale du 6 septembre ; elle constitue encore une appréciation de la conduite de tous les membres du synode qui, à l'entendre, la mettait dans l'impossibilité de travailler avec eux. Devant une telle ampleur de la question, le saint-synode se voit obligé, dans l'examen de la démission offerte par Sa Béatitude, de tenir compte aussi de considérations qui montrent suffisamment la responsabilité du fait que les relations entre le « chef » de notre Eglise et le saint-synode ont été anormales, tendues et qu'elles en sont arrivées au point qui a provoqué la pénible crise actuelle.

1° Sa Béatitude agit souvent avec les évêques diocésains et autres membres du saint-synode d'une *façon indifférente, offensante et grossière.* Elle exige d'eux qu'ils lui rendent honneur et respect, sans qu'elle-même se comporte envers eux avec l'honneur qui leur est dû, et quelquefois elle leur a donné, même en public, des surnoms infiniment offensants.

2° Sa manière de gouverner, ses rapports autoritaires avec eux, pénétrés d'un esprit étranger à celui du Christ Notre-Seigneur (*Marc,* IX, 15 ; *Tit.,* I, 7) le rendent *autocrate.* Cela est en opposition inconciliable avec les saints canons et avec le règlement de l'exarchat, qui ordonnent au « chef » de l'Eglise d'agir en toutes choses en plein accord avec le saint-synode, comme ils prescrivent au saint-synode d'être en plein accord avec le « chef » (*Ap.,* 34 ; *Ant.,* 9 ; *Règle., exarch.,* 104, 108).

A cause de son esprit autocratique, Sa Béatitude ne souffre aucune opinion différente de la sienne sur des questions où, pour une raison ou pour une autre, elle est d'un avis différent. En cas de dissentiment elle crée aux séances du saint-synode des scènes orageuses et emploie les menaces. Souvent, pour imposer une décision quelconque, elle prépare de loin « psychologiquement » les membres du synode en les *menaçant* ouvertement ou en laissant entendre l'intervention d'autorités non ecclésiastiques. Elle se sert de la calomnie comme moyen habituel pour maintenir les évêques dans la soumission. Si on peut parler de terrorisme, elle a terrorisé les évêques pour les forcer à accepter ses propositions et de taire ses actes de caprice et ses actes contraires à la loi.

Toujours à cause de son caractère autocratique, elle néglige souvent le saint-synode et règle elle-même de façon irresponsable des questions importantes, sans même informer le saint-synode, comme cela a été dernièrement le cas pour la dignite *patriarcale* qu'elle désirait.

3° Il est établi d'une façon indiscutable que Sa Béatitude a plusieurs fois exprimé son mécontentement au sujet des évêques, d'une manière blessante et dangereuse pour eux, parce qu'ils se montraient moralement indépendants. Elle les a placés dans une situation désavantageuse devant des autorités gouvernementales ou le public, en leur attribuant de façon calomnieuse des expressions et des actes inexistants et en excitant contre eux des soupçons et des accusations de nature à attirer sur eux de graves conséquences.

4° Sa Béatitude n'informe pas le saint-synode objectivement et fidèlement sur les conversations qu'elle a avec des personnes dirigeantes du gouvernement ou autres, à propos de questions concernant l'Eglise ou ses rapports avec l'Etat. De même, elle ne communique pas à ces personnes, d'une façon objective et fidèle, les paroles dites et les réflexions faites, lors des séances du synode, sur des questions qui les intéressent. A cause de ces renseignements non objectifs, *non fidèles* et partiaux, il se produit des malentendus et des difficultés dans les relations entre l'Eglise et l'Etat.

5° Sa Béatitude essaye de se présenter devant le gouvernement comme l'unique partisan convaincu de sa politique intérieure et extérieure, affirmant qu'elle seule soutient la politique progressiste gouvernementale du Front populaire et qu'elle seule est un russophile dévoué. Elle tente de représenter les autres évêques comme des adversaires du gouvernement et de l'U. R. S. S. Dans ce but, elle a imaginé la formule « un contre

(1) Le mot *Predstoiatel* veut dire plutôt *Qui est à la tête.* Il se donne aux supérieurs des monastères. Les Bulgares ne considèrent pas l'exarque comme *chef,* mais comme *Primus inter pares.* Il en est d'ailleurs ainsi dans toutes les Eglises orthodoxes à l'égard des patriarches.

dix » (1), qu'elle inspire soigneusement là où il faut.

6° A cause de cette disposition d'esprit, Sa Béatitude a suffisamment prouvé qu'elle ne peut pas utilement représenter l'Eglise à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

7° Sa Béatitude n'aime pas à s'occuper des questions relatives au gouvernement de l'Eglise et elle les néglige. Or, cela rend le gouvernement de l'Eglise irrégulier, *irresponsable* et chaotique.

Mais pour se libérer de toute responsabilité, Sa Béatitude évite, souvent *intentionnellement*, d'importantes questions ecclésiastiques, comme le montre le cas récent : elle convoque télégraphiquement le saint-synode en séance extraordinaire pour ces questions importantes, provoque l'incident du 6 de ce mois, après quoi elle prend par écrit des dispositions pour que le saint-synode s'occupe seul, en son absence, de ces questions.

8° Sa Béatitude viole grossièrement d'importantes décisions synodales, particulièrement celles qui regardent les intérêts matériels ; elle se place au-dessus d'elles. D'une façon générale, *dans les questions d'argent* et les questions matérielles, elle montre une manière de faire personnelle sans limite, qui place le saint-synode tout entier devant une lourde responsabilité.

Tout cela crée entre le « chef » de l'Eglise et la direction supérieure — le saint-synode — une atmosphère de méfiance, de tension et l'impossibilité de travailler en commun. Toutefois, la responsabilité en retombe sur Sa Béatitude.

De plus, le saint-synode prend en considération que, durant ces dernières années, Sa Béatitude a souvent été sérieusement malade, en sorte qu'elle n'est pas en état de diriger le gouvernement de l'Eglise.

Considérant ce qui précède et prenant conscience de son devoir, et pour le bien de notre sainte Eglise, le saint-synode décide *unanimement* ce qui suit :

1° Il accepte la démission de Sa Béatitude l'exarque Stéphane et le décharge de sa fonction d'exarque bulgare et, sur la base de l'article 26 du règlement de l'exarchat, remplacé par le décret-loi de 1945, le décharge de la fonction de métropolite de Sofia.

2° Sur la base de l'article 29 du règlement de l'exarchat, S. Exc. Michel, métropolite de Dorostol et Tchervèn, demeure comme vicaire-président provisoire du saint-synode et vicaire du métropolite de Sofia, en qualité de membre doyen du saint-synode dans sa composition restreinte. Le nom du vicaire-président sera communiqué au gouvernement.

3° Désormais, Sa Béatitude l'exarque Stéphane s'appellera « ex-exarque bulgare et métropolite de Sofia ».

Le vicaire-président du saint-synode :
† MICHEL, de Dorostol et Tchervèn.

Membres :
† PAISSI, de Vratsa ; † BORIS, de Nevrokop ; † SOPHRONE, de Tirnovo ; † JOSEPH, de Varna ; † CYRILLE, de Plovdiv ; † PHILARÈTE, de Lovetch ; † CLÉMENT, de Stara-Zagora ; † NICODÈME, de Sliven.

En dehors des causes inéluctables pour lesquelles le saint-synode s'est vu obligé d'accepter la démission de Sa Béatitude et de la décharger de sa fonction d'exarque bulgare et de métropolite de Sofia, double fonction devenue indivisible par suite des modifications apportées en 1945 à l'article 26 du règlement de l'exarchat, ce qui était le motif essentiel de la solution de cette question, il y en avait une autre : la maladie sérieuse et prolongée de Sa Béatitude, par suite de laquelle elle ne prenait pas régulièrement part à la conduite des affaires ecclésiastiques à la direction supérieure de notre Eglise. De juin 1946, date à laquelle Sa Béatitude est tombée malade, jusqu'au jour où elle a donné sa démission, elle a assisté à 116 séances du saint-synode et a été absente de 171.

(1) Il s'agit des dix autres évêques de Bulgarie.

— *Une heure avec Péguy*, par JEAN DUFOURNET. Préface de Joseph Folliet. — Un vol. de 48 pages, 23,50 × 17 cm. Prix franco : 145 francs. Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour, Lyon, IIe. 10, rue Jean-Bart, Paris, VIe.

C'est, sous la forme bien moderne d'un interview, que M. l'abbé J. Dufournet veut nous mettre en présence de Péguy. Dans sa *Préface*, M. J. Folliet, le secrétaire général des *Semaines sociales* de France, nous dit très justement ce que nous pouvons attendre de cette rencontre avec le « Père Péguy », dont « le pur optimisme chrétien nous rend confiance dans la vie ». Que de leçons l'homme d'aujourd'hui peut recevoir de cet ancien « militant », car on peut bien lui donner ce titre ! Les lecteurs remercieront l'auteur de leur avoir donné l'occasion d'une entrevue avec celui qui, avec le recul des années, fait figure de « prophète ».

— *Les Exercices spirituels* de saint IGNACE DE LOYOLA, traduits sur le texte espagnol par le P. Jennesseaux, annotés par le R. P. Roothaan. 23e édition, revue et corrigée par le R. P. Pinard de la Boulaye. — Un vol. petit in-8°, broché, de xx-266 pages, 380 francs. J. de Gigord, 15, rue Cassette, Paris, VIe.

Combien d'âmes ont dû leurs progrès, certaines leur salut même, dans la vie spirituelle, grâce aux *Exercices spirituels* de saint Ignace. S. S. Pie XII en rappelait encore récemment l'excellence. Le P. Pinard de la Boulaye, dont on n'a pas oublié le passage dans la chaire de Notre-Dame, a revu le texte de la traduction du P. Jennesseaux, bien connu de ceux qui ont pratiqué les *Exercices spirituels* du fondateur de la Compagnie de Jésus. C'est dire le soin qui a été apporté à cette 23e édition. On sait la richesse des notes, dont le P. Roothaan a voulu accompagner le texte original. Les valeurs spiri-

— *Saint François de Sales, docteur de la perfection*, par le chanoine JACQUES LECLERCQ. — Nouvelle édition. In-8° carré, 13 × 20 cm., de 270 pages. Prix : 330 francs. Aux Editions Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, VIe.

La spiritualité de saint François de Sales ne cesse pas d'enrichir les âmes, avides de perfection, à travers tous les siècles. Le doux évêque de Genève continue de séduire les esprits modernes comme il le fit de ceux de son temps. Avec quelle profondeur de doctrine et quelle grâce il enseigne les voies de la perfection même à ceux qui vivent « dans la compagnie des soldats, la boutique des artisans, le ménage des gens mariés ». Génie essentiellement pratique, doué d'un esprit d'observation exceptionnel, l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* est l'un des plus étonnants psychologues que le monde ait connus. C'est bien l'homme et le saint que fait revivre sous nos yeux M. le chanoine Leclercq. S'appuyant sur les travaux les plus récents, il nous décrit cet évêque humaniste, merveilleusement équilibré, indulgent, « moderne », dirions-nous. Il nous peint son portrait moral, sa psychologie, son optimisme ; il nous livre le secret de sa méthode de formation des âmes. Le sérieux, la compétence de l'auteur et le soin apporté à cette édition par la firme Casterman font vraiment honneur à l'un et à l'autre.

Les idées religieuses des jeunes filles et leur vie morale

Rapport présenté par le R. P. Olphe-Galliard, S. J., professeur de théologie ascétique et mystique à l'Institut catholique de Toulouse, au XIe Congrès international de l'A. C. I. des œuvres de Protection de la jeune fille, Rome 1948 (1) :

1. La jeune fille moderne ? Ne me demandez pas quelle est la couleur de ses cheveux ou la longueur de sa robe. Où l'ai-je vue ? Où ne l'ai-je pas vue ? Est-elle grande ? Est-elle mince ? Qui oserait la décrire d'un mot, la définir d'une épithète ? Elle existe pourtant. Elle n'est point un mythe. Regardez-là plutôt partout présente dans ces paysages qui courent sous vos yeux au rythme de vos voyages ou de vos sorties quotidiennes. La jeune fille moderne s'affaire, serviette sous le bras ou sac en bandoulière, sur nos avenues et nos places publiques. Elle ne peuple pas seulement nos villes. C'est elle, n'en doutez pas, qui vous accueille dans ce petit coin de campagne que l'autobus relie à la cité prochaine, que la radio met à l'écoute des capitales les plus lointaines. Vous la croisez gardant son troupeau, le front plongé dans sa lecture, fascinée par je ne sais quel récit d'aventures héroïques ou peut-être, hélas ! aussi par quelque description lascive. Si vous l'interrogez, elle pourrait vous dire souvent les impressions de son dernier voyage, les noms même de pays étrangers où l'ont conduite tel Congrès, tel camp de vacances.

La jeune fille moderne, nous la voyons sans surprise s'emparer des gradins de nos amphithéâtres. Elle n'est plus l'oiseau rare admis non sans condescendance ou pitié sur les bancs de nos Facultés. Elle y a conquis ses droits de cité, ses titres de noblesse. Elle règne dans ces hautes salles de cours où ses émules masculins la coudoient comme une camarade sympathique et souvent comme une rivale qui, dans les concours, leur en donne à découdre. Sans tomber forcément dans le garçonnisme de mauvais aloi, la jeune fille moderne — c'est un trait que nous ne devrons pas oublier — a tendance à renier plus ou moins les caractères propres de son sexe. Il est difficile de ne pas lui reconnaître des goûts qui la rapprochent de la mentalité masculine.

Mais qui de vous, Mesdames, ne la connaît pour la considérer de près chaque jour. La jeune fille moderne s'entasse dans vos « Foyers ». Vous l'y accueillez lorsque ses études l'amènent à la ville, vous la suivez jusqu'à ce qu'elle vous quitte nantie de ses diplômes, férue de cette indépendance, dont elle vous aura disputé durant deux, trois ou quatre ans, ce qu'elle appelle les « droits ». A moins qu'elle ne soit cette jeune employée, cette commise, cette ouvrière que des parents inquiets vous ont confiée lorsqu'elle a quitté sa campagne. Qui de vous ne cherche à l'atteindre en l'attirant dans des mouvements, des œuvres, des groupements dont notre temps a salué l'extraordinaire floraison ?

En vérité, la jeune fille moderne est innombrable dans sa diversité, insaisissable dans la mobile sincérité de son âme irisée d'aspects successifs. Dieu me garde de vous en présenter une image statique et définitive ! Les traits qu'il me faut bien choisir pour esquisser une silhouette, je les isole d'une gamme infiniment riche en nuances, constamment en travail d'inventions déconcertantes ; je les dégage d'un contexte dont ils sont le plus souvent étroitement solidaires. De ces artifices inévitables, je ne suis pas dupe. Comme vous, Mesdames, je suis en garde contre les généralisations arbitraires, je sais les inconvénients d'une schématisation simplifiante. Nous ne nous méprendrons pas sur la relativité de nos observations, nous nous défierons de conclusions subjectives. A ce prix la tentative que nous entreprenons aboutira peut-être à des résultats que ce XIe Congrès international n'enregistrera pas en vain.

2. La jeune fille dont nous parlons est catholique. Elle est de nos pays d'Occident qu'une tradition vingt fois séculaire a doté d'une civilisation, dont le christianisme, en les transformant, a soudé les éléments composants. Elle n'est pas irréligieuse par ses atavismes ancestraux, ni même par le milieu premier où elle a vu le jour et grandi. Elle est baptisée, a fait sa première Communion. Elle pratique, car on la voit à l'Eglise et elle ne manque que par exception sa messe dominicale. Son ignorance n'est pas une absence totale de principes et de formules. L'atmosphère familiale l'a communément munie d'un bagage plus ou moins varié d'idées sur Dieu, sur la destinée humaine, sur certaines normes de la vie morale. Dans la plupart des cas, le catéchisme a sensiblement accru et précisé cette première initiation au devoir et l'école même — surtout l'école des Sœurs, cela va sans dire — a mis un vernis sur toutes ces notions, ces maximes, ce vocabulaire de convention. N'allez pas croire, toutefois, que la jeune fille moderne dont je vous parle, pour nourrie qu'elle soit d'une tradition très ancienne, ait avec ses aînées d'une ou deux générations antérieures une ressemblance profonde. Qu'elle est loin déjà des types qui l'ont précédée dans la vie ! Notre enfance, il y a trente ou quarante ans, a connu l' « oie blanche » dont rien n'avait terni la candeur. L'arrivée à la ville ou l'entrée dans la vie mondaine ne s'accompagnaient que trop souvent, hélas ! de révélations tellement inattendues que tout son être en était bouleversé. Bécassine n'est plus d'aujourd'hui. La petite Bretonne qui n'a rien vu, rien lu, qui ouvre sur le monde des yeux naïfs et stupéfaits n'existe plus, que je sache. L'autorail, la bicyclette, la radio, le cinéma ont prodigieusement rapproché les hommes, nivelé les classes, égalisé les âges.

Ce n'est pourtant pas que la jeune fille moderne totalise plus de printemps que ses devancières. Elle a 18 ou 20 ans et c'est bien encore une enfant. Ni les traits de son visage ni la mobilité

(1) *La Documentation Catholique* du 7. 11. 48 (t. XLV, col. 1419) a rendu compte du Congrès romain de la Protection de la jeune fille, où fut lu le présent travail. Prochainement nous donnerons l'intéressant rapport de Mlle de Boisdeffre à ce même Congrès.

de son caractère ne sont d'une personne vieillie. Sa croissance physique a plutôt été retardée et son organisme porte les traces des conditions difficiles où elle s'est développée. Les privations alimentaires n'ont pu que grever la formation de son tissu osseux et musculaire. Elle souffre couramment de l'insuffisance de son système glandulaire dont le retentissement psychique apparaît dans l'instabilité de son attention et parfois dans une impulsivité qu'elle ne parvient pas à dominer. Elle a traversé, dès ses premières années d'existence, des jours d'angoisse, partagé des anxiétés qui se sont répercutées en elle nerveusement au point qu'elle n'a pas l'équilibre robuste d'une adolescence normale. Quand nous parlons de nos jeunes, nous ne pouvons jamais oublier cette ambiance d'un monde bouleversé, ces souffrances et ces incertitudes qui ont sculpté comme un burin jusque dans leur chair l'image d'un univers sans joie.

3. C'est qu'en vérité la jeune fille moderne est plus que ses devancières tributaire d'un milieu social élargi aux dimensions non pas de son pays seulement, mais de notre planète entière. La littérature et la technique s'ingénient à lui révéler presque dès l'enfance le secret des drames qui ensanglantent trop souvent le monde des adultes. Son psychisme possède encore la fragilité du bouton qu'il subit des chocs multipliés par les déconvenues de nos existences actuelles. La jeune fille moderne entre dans la tragédie précocement initiée à ses ressorts les plus troublants. Elle est la proie facile des engouements et des folies d'une humanité qu'un brassage incessant mêle arbitrairement.

Elle lit tout, vous le savez. Elle ne comprend pas ou ne veut pas admettre que l'esprit humain soit perméable aux influences qui le touchent puis l'imprègnent avec plus ou moins de rapidité. Ne lui prêchez pas la prudence, moins encore l'utilité de mortifier sa curiosité. Elle pense que vous l'humiliez en la traitant comme une petite fille. Cette intrépide confiance en soi nous déconcerte chez des jeunes si dépourvues d'expérience, si fragiles de volonté. Un instinct plus fort les entraîne et elles affrontent le monde moderne, son néopaganisme impudique, ses spectacles provoquants et scabreux sans scrupule et sans honte.

Comment expliquer la jeune fille moderne si l'on ne tient pas compte de ces forces systématiquement organisées qui régissent notre société contemporaine ? Les idéologies qui s'affrontent, si elle n'en a pas clairement conscience, ne sont pas sans rapport avec son comportement psychique et social. N'en saisissons-nous pas un reflet dans ces réactions qui lui sont coutumières : sa défiance vis-à-vis des valeurs traditionnelles, son refus de croire sur parole, d'admettre d'autre critères de vérité que l'expérience personnelle ? Le sensualisme d'un Gide ou d'un Montherlant n'illustre que trop cyniquement ce besoin de tout voir et de tout sentir qu'avouent tant de nos jeunes d'aujourd'hui. Que le snobisme joue chez beaucoup sans qu'elles s'en aperçoivent, je le veux bien ; mais chez un grand nombre, c'est une sorte de paranoïa qui se développe sous le masque de l'humanisme naturaliste en honneur chez leurs prétendus maîtres.

Je ne voudrais pas que les ombres ainsi groupées assombrissent une peinture qui comporte, grâce à Dieu, d'autres aspects plus ensoleillés. Nous les découvrirons par la suite. Il nous fallait, dès le départ, puisque nous sommes réunis ici pour chercher des remèdes, relever les symptômes d'un mal qui travaille notre jeunesse avec une virulence d'autant plus redoutable qu'elle est parfois souterraine. Ces tentations qui attaquent la vie morale des jeunes sont la rançon d'un temps qui prétend s'affranchir à une cadence décuplée de tout formalisme sclérosant ou grégaire.

4. Mais nous avons à nous demander, ce matin, ce qui leur reste des idées religieuses qui devraient éclairer et fortifier leur conduite. Je disais tout à l'heure que dans la plupart des cas, la jeune fille dont nous nous occupons, a reçu les notions élémentaires de christianisme que condense le catéchisme de la première Communion. Je devrais malheureusement ajouter que la famille se montre de plus en plus fréquemment inférieure à sa tâche en matière d'initiation à la vie religieuse. Des enfants se présentent à l'époque de la première Communion, qui en ignorent à peu près tout, jusqu'à leur signe de croix. Supposons, toutefois, que la jeune fille de vingt ans connaisse au moins les rudiments de sa religion. Peut-on baser sur ce qu'elle en a retenu ou compris, une vie morale droite et constante ? Tel est bien, il me semble, le problème qui préoccupe les éducateurs d'aujourd'hui. Et nous devons nous rappeler qu'il s'agit souvent de refaire une conscience à cette adolescente jetée trop tôt dans un monde semblable à celui dont saint Paul disait qu'il était « sans Christ », « sans espérance et sans Dieu », dans un monde dont les premiers contacts ont peut-être déjà perverti son sens de la moralité : le respect de soi, le respect du prochain, la probité, la pureté. A-t-elle de Dieu, du péché, de l'au-delà, de l'Eglise, de la vie sacramentelle, une conception assez nette, assez résistante pour qu'elle puisse retremper sa volonté de bien, son courage en face des combats, sa vigilance et tout ce qui implique l'effort de la vie morale ? Une pareille question, à coup sûr, est trop complexe pour que nous puissions lui donner une réponse simple et péremptoire. Elle se nuance presque à l'infini selon les milieux sociaux, les niveaux de culture, les différences raciales, dont il faut tenir compte au plus haut point. Je dois bien avouer que ma documentation concerne presque exclusivement des pays français. Je serais surpris si la situation ne se présentait différemment sous d'autres cieux. Les idéologies, dont la jeunesse allemande a été si intensément imprégnée, ont pu agir dans un sens qui a favorisé, au moins apparemment, le goût de la virilité, de l'effort, de la tenue et de la discipline, le soin de la santé, suppléant ainsi d'une certaine manière aux ravages causés sur le plan religieux par le matérialisme et le nationalisme totalitaires. De même, les jeunes de race espagnole n'ont-ils pas trouvé dans l'ambiance d'une foi officielle, d'une religion respectée autour d'eux la préservation de ce patrimoine mystique dont s'est enrichie leur moralité ? Le tableau que je vais tracer paraîtra sans doute à beaucoup celui d'une jeunesse très évoluée, émancipée de bien des principes religieux qui ont assuré la structure psychologique et morale des générations antérieures. Je parle de la jeune fille française telle que je l'aperçois à travers la riche documentation que je dois à certaines de vos maisons plus encore qu'à ma propre expérience. Et peut-être faudrait-il davantage tenir compte des régions, car il se pourrait que mes compatriotes toulousaines étonnent leurs contemporaines d'Alsace ou de Vendée.

5. Dois-je appeler la *masse* cette catégorie de jeunes qui composent le nombre dans nos « Foyers » et nos groupements ? En tout cas, je veux parler maintenant de ce milieu très dense qui se dit croyant, mais n'a de sa religion qu'une notion imprécise, verbale, mêlée d'erreurs. Sa vie religieuse, je n'ose pas dire sa vie spirituelle, est faite d'impressions. Sa pratique dépend de certains plis que le milieu a déposés en elle. Ne lui demandez pas de formuler rigoureusement ce qui la pousse à la messe ou à la prière. La réflexion entre si peu dans ses gestes qu'elle reproduit d'instinct. Elle a ses moments de ferveur, une retraite l'a mordue, un événement la saisit, une amitié la galvanise. Tout cela est très saisonnier, très occasionnel. Que pense-t-elle de Dieu ? Ses réponses sont pauvres, irréelles. Elle l'invoque dans les tournants difficiles, quand elle se croit sous une menace d'échec, en face d'un coup implacable de son destin. Elle traite Dieu non sans désinvolture, ne voyant en lui qu'un obligeant camarade ou un contremaître débonnaire. Dans son admirable lettre sur *le sens de Dieu*, le cardinal Suhard a dénoncé l'équivoque d'une religion qui, pour se vouloir « incarnée », perdrait de vue la Transcendance et le Mystère. Les jeunes plus que d'autres, sans doute, sont exposés à cet obscurcissement de la foi. On prie Dieu sans grand souci de lui témoigner, ensuite, sa reconnaissance, encore moins sa fidélité. La prière est un « truc » comme un autre qui n'engage en rien l'avenir.

Pour cette masse amorphe, la religion, c'est encore l'Eglise, mais une Eglise rapetissée aux dimensions d'une administration qui s'incarne essentiellement dans ces fonctionnaires qu'on nomme les curés. Ce sont les schèmes d'un conformisme sans âme qui s'imposent à un très grand nombre. La conscience s'y atrophie inévitablement. On ne saurait exagérer les pertes qu'elle subit sous la lente et constante infiltration du naturalisme dont fait état notre civilisation évoluée. Que devient la notion de péché pour des esprits qui ne savent plus comment discerner le bien du mal ? Que signifient pour eux les critères objectifs du devoir et de la responsabilité, s'ils ne se gouvernent plus que selon l'impression personnelle ? On se plaint d'un laisser-aller quasi général qui oblitère dans des proportions sans précédent, le respect du bien d'autrui. On se « chipe » entre compagnes, non seulement de menus objets, mais du linge et des vêtements. Et que dire de cette perte de la pudeur dont souffrent les milieux catholiques les plus avoués ? Quelqu'un ne me signalait-il pas récemment l'inconscience et peut-être le cynisme avec lesquels des jeunes filles, apparemment pieuses, s'exposent aux regards de moniteurs masculins avec des shorts manifestement insuffisants ? C'est bien cette confusion des consciences qui peut expliquer le succès scandaleux d'une certaine littérature pornographique qui circule dans les lycées et parfois même dans nos écoles. Comment un film tel que le *Diable au corps* a-t-il conquis de si nombreux suffrages jusque parmi les meilleurs de nos jeunes catholiques ? Comment des ouvrages tels que ceux d'Henry Miller ont-ils obtenu pareille audience ?

Il est clair qu'il y a entre la notion de Dieu et le sens du péché une relation trop étroite pour qu'on puisse oublier l'une sans compromettre singulièrement l'autre. Et dès lors faut-il s'étonner que le sacrement de Pénitence n'apparaisse plus que comme un rite de convenance, une formalité dont on n'éprouve aucun besoin, une institution dont on ne comprend plus la valeur d'ascèse et qu'on néglige hors les cas où une faute grave oblige d'y avoir recours avant de communier. Mgr Garrone a dit récemment, dans un remarquable article de *Masses Ouvrières*, que les jeunes ne sont pas seuls responsables de la désaffection dont souffre aujourd'hui la pratique de la Pénitence. Nous savons assez que le cri d'alarme est tombé de très haut (cf. PIE XII, *Mystici Corporis et Mediator Dei*). A-t-on assez fait comprendre aux jeunes ce qu'est le prêtre quand il absout ? Leur a-t-on assez fait connaître son autorité comme celle de Jésus-Christ même, sa médiation comme celle de l'Eglise qu'il représente ? Leur a-t-on assez fait valoir l'utilité de la direction sacerdotale, d'un ordre différent de celle d'un conseiller profane quelque amical et éclairé qu'il soit ? La confession, comme moyen surnaturel de se connaître soi-même, réclame, il est vrai, un effort d'introspection, une volonté de fidélité qui n'est guère dans la ligne d'une génération que tout autour d'elle tente d'arracher à elle-même et d'étourdir.

Pense-t-on à la mort ? à l'au-delà ? Bien peu, si j'en crois mon enquête. Pour certaines, la vie est facile et ne porte guère à songer à son terme. Pour d'autres, pour le plus grand nombre, le souci du présent accapare trop l'attention : l'instant actuel, l'instant qui passe, mais qui seul est vraiment à nous, suffit à charmer ou à écœurer. Il détient en lui le philtre de la vie et laisse hors d'intérêt tout ce qui déborde l'expérence du moment. Je ne sais si les jeunes de cette masse dont je parle lisent beaucoup Sartre, Camus ou même Simonne de Beauvoir ? Elles vivent pratiquement cet existentialisme qui satisfait leurs effervescences changeantes.

6. Je viens de parler de la masse, d'en dépeindre à grands coups de brosse la médiocrité si souvent affligeante. Je pourrai tout à l'heure relever certaines qualités qui, pour ne lui être pas tout à fait communes, peuvent se trouver occasionnellement dans son sein. Mais il faut en venir à l'élite si l'on veut comprendre dans ses profondeurs cette génération qui ne manque pas de personnalité.

Les élites existent, grâce à Dieu, et elles se répartissent sur tous les milieux. Je ne vous révélerai pas les vertus de nos militants de la classe populaire : leur dynamisme, le sens des réalités spirituelles retrouvées dans l'action de conquête, l'intelligence de l'amour qui puise sa sève dans la croix du Sauveur. Le milieu étudiant a aussi son élite, vous le savez. On me signale combien cette élite cultivée reste ouverte aux problèmes religieux. Elle réclame des conférences sérieuses, où l'on traite du dogme, de l'exégèse, d'autres questions ayant trait soit à la conduite de la vie, soit à l'explication de l'homme. Les méthodes de psychanalyse mises en honneur par des ouvrages comme ceux de Jung du Dr Odier, du Dr Baruch ou du Dr Tournier sont à l'ordre du jour. Elles ont exploré les connexions étroites qui relient l'esprit à la matière, l'idéal moral à l'équilibre psychique, le monde religieux au microgosme humain.

Ces conférences, ces lectures ne laissent pas insensible l'esprit de nos jeunes en face des grands problèmes sociaux que soulèvent la science et la technique la plus actuelle : l'origine de l'homme, les découvertes de la génétique, l'évolution du régime de la propriété les passionnent. Cette culture, il est vrai, sollicitée par la multiplicité des questions

perd en profondeur ce qu'elle gagne en extension. Ne reproche-t-on pas aux programmes officiels qui orientent leur formation un éclectisme dévorant rebelle à l'assimilation lente nécessaire à l'approfondissement de la réflexion ? De toutes les revues qu'aiment les jeunes, ce sont les *Record's Digest* qui viennent de beaucoup au premier rang : on y apprend un peu de tout sans peine, mais aussi peut-être sans profit durable. Et cependant quel aumônier, quel prédicateur de retraites n'avouerait le changement opéré depuis vingt ou trente ans dans les exigences de ces auditoires que ne satisfont plus des banalités saupoudrées de quelques grains de rhétorique. On veut un enseignement solide, fondé sur l'observation du réel, nourri d'une érudition sobre, peu livresque, mais objective, à laquelle ne supplée ni le sentimentalisme dévot, ni non plus la truculence déplacée du vocabulaire. La jeunesse actuelle est friande de vérité — je vais le dire, — mais je souligne ici les exigences de sincérité que nous n'avons pas le droit de lui reprocher.

7. Je voudrais retenir surtout deux traits caractéristiques de cette élite catholique actuelle et révélateurs de son éclectisme moral.

Tout d'abord, elle manque d'enthousiasme, et pour des raisons qui ne laissent pas sans responsabilité leurs éducateurs. D'autre part, et sans grand souci de la contradiction de ces tendances, elle s'éprend, soit du mysticisme le plus désincarné, soit d'un altruisme très proche de l'humanité la plus besogneuse.

La génération des moins de trente ans est blasée. C'est un fait qui peut nous alarmer. Elle ne vibre plus. Elle ne s'emballe plus. « Elle manque de gaîté », a-t-on dit. (Mot cité par A. Desqueyrat dans *Travaux de l'A. P.*, juin 1948). Elle se refuse à tout engagement intérieur, à tout embrigadement. On l'a trompée, voilà qui explique, à l'en croire, son apathie terre-à-terre, son insouciance paresseuse, cette absence de flamme qui frappe tous ceux qui l'approchent. Elle a grandi au cours d'une effervescence qui a véhiculé la défaite dans un camp, puis dans l'autre. Elle a traversé des heures exaltantes suivies de lendemains lamentables. Elle a côtoyé des héroïsmes contaminés de haines, de violences ou de lâchetés. On a pensé la galvaniser par des slogans, des mirages d'avenir, des promesses qu'on a fait scintiller devant ses yeux au fil de pages admirablement illustrées et typographiées, mais dont la vie, hélas ! a fait une immense désillusion.

Cette duperie a arrêté l'élan d'une jeunesse trop tôt désabusée. Elle n'a plus confiance dans ses guides. « On verra bien », dit-elle, ou encore : « A quoi bon ? ». Elle veut vivre sa vie, ce qui signifie pour les plus généreux courir son risque sans se préoccuper des vieilles sagesses repues d'expériences désuètes. Elle veut tenter sa chance sur les routes toujours neuves de l'existence. A quoi bon les maximes de la tradition, les préjugés d'un bourgeoisisme suranné ? Ce sont des embarras dont elle déclare alléger sa besace. Les meilleurs de nos jeunes ne sont pas insensibles au cynisme des apôtres de l'heure qui vont répétant : le monde est absurde, l'univers est empesté, les hommes nous donnent la nausée. Ils sont tentés, eux aussi, de se raidir stoïquement ou de s'étourdir en face de déceptions inévitables.

Et cependant, cette même génération éprouve de généreuses nostalgies. Elle, si peu encline au silence, à la stabilité, est singulièrement attirée par le prestige d'un mysticisme qu'elle ne sait plus discerner dans nos valeurs traditionnelles.

Un groupe de jeunes filles m'exprime le désir que le mouvement dont elle font partie les aide davantage dans leur vie spirituelle. Je leur demande : « Qu'entendez-vous par vie spirituelle ? » Elles ne savent que répondre, semblent n'avoir aucune expérience de l'union à Dieu, du combat intérieur... Elles pressentent cependant, ces jeunes catholiques, que quelque chose leur manque. Mais quoi ? Et voici que la personnalité d'un Ghandi leur révèle des horizons insoupçonnés : la paix de la contemplation, la non résistance à la force, la frugalité de la vie. C'est sur elles une fascination. Ces valeurs que leur catholicisme embourgeoisé a laissé s'affadir, elles les retrouvent affirmées à l'encontre de notre civilisation occidentale par un homme qui semble dominer le temps. Derrière l'intérêt de curiosité, ne nous y trompons pas, c'est l'appel de la Transcendance, un appétit obscur de stabilité qui les meut. Elles découvrent peut-être qu'elles se sont fait de Dieu une idée trop mesquine, trop humaine, trop familière et que le tourbillon de la vie où elles sont emportées masque des réalités sans égales.

Oserons-nous dire, d'ailleurs, que cette nostalgie soit de tout repos, qu'elle ne porte aucun germe d'évasion coupable ? L'engouement que suscitent les mystiques non chrétiennes révèlent souvent une singulière méconnaissance du catholicisme et de ses titres de précellence. Le syncrétisme religieux est une des tentations les plus séduisantes que rencontre notre jeunesse contemporaine. La transcendance de notre foi est, sinon contestée, pratiquement du moins négligée. Qu'un ouvrage comme *Pèlerinage aux Sources,* de Lanza del Vasto ait eu l'approbation unanime des jeunes nous oblige à dénoncer le vague et l'imprécision de cette religiosité dont s'alimente une piété pourtant réelle. Le succès dont jouit Pearl Buck déborde de beaucoup l'intérêt religieux de son œuvre. Mais il faut reconnaître que la foi déliquescente de Fr. André, le héros de son roman *Pavillon de femmes,* dont on ne sait trop de quelle confession il est le ministre, est bien dans le goût du jour. Ici encore, nous trouvons transposée sur le plan religieux la formule « Vivre sa vie », qui exprime cette sorte de protestantisme au nom duquel on veut tenter l'aventure du libre examen comme celle de l'émancipation des mœurs. Les spectres de la Tradition, de la hiérarchie, de la discipline n'en imposent plus beaucoup et il suffit pour souligner cet état d'esprit de rappeler l'inefficacité des prescriptions de l'Index dont on ne comprend plus la portée.

Par contre, on admire sans réserves les exemples de ce mysticisme altruiste que je signalais tout à l'heure. *Les clés du royaume* de Cronin ont connu un succès qui révèle une grande indifférence vis-à-vis de l'orthodoxie de la pensée et de la vie. La sympathie que suscite le prêtre catholique qui en est le héros n'est pas sans rapport avec son esprit d'indépendance. La charité qu'il exerce en réaction contre les conventions d'un catholicisme sclérosé, cette sorte d'évangélisme naïf qui se heurte aux préjugés du monde ecclésiastique et rompt avec tous les formalismes au profit de la misère humaine qu'il soulage, toute cette atmosphère un peu révolutionnaire plaît aux jeunes d'aujourd'hui. Ils trouvent là comme une image de cette rupture avec le conventionnel dont ils ont eux-mêmes la hantise. A la générosité de leur attrait pour le

dévouement aux misères de l'humanité se mêle un certain naturalisme. Ils verraient volontiers dans la religion un obstacle à la compréhension compatissante des hommes rapprochés les uns des autres par les progrès de la technique. Ils lisent *La Mousson,* le roman de Louis Bromfield, qui n'est pas sans exercer dans ce sens une dangereuse influence. Peut-être que le film *Monsieur Vincent* lui-même, dont le contexte religieux demeure un peu flou et lointain, doit à cette imprécision son immense succès.

8. Je ne voudrais pas terminer sur une note pessimiste un portrait, dont j'ai dit dès l'abord la partialité inévitable. Bien des traits de valeur que j'ai seulement indiqués pourraient être soulignés. Cette génération nous apparaîtrait riche de virtualités, dont ses défauts mêmes sont parfois la rançon. Elle n'est pas foncièrement égoïste. Elle manque de constance, mais elle est capable d'un héroïsme occasionnel spontané, grandement désintéressé. Plus d'une d'entre vous, Mesdames, pourrait attester qu'elle n'a pas fait appel en vain aux bonne volontés dans des circonstances difficiles ou inopinées. Qu'il s'agisse de préparer une fête, d'organiser une kermesse, de sacrifier des vacances pour se dévouer dans une colonie d'enfants, il se trouve des jeunes qui ne craignent pas leur peine ni n'économisent leurs sueurs.

Cette génération ne pense pas dans l'abstrait, mais au contact de la réalité, elle fait preuve de sens critique et de clairvoyance. Ses initiatives bousculent souvent nos routines sans ménagements, mais elles sont loin d'être toutes utopiques. Son sens communautaire est indéniable. Elle a rompu dans une large mesure les lisières du respect humain. Nous le constatons en particulier dans les cercles d'études, les échanges de vues, les « chapitres », comme on dit dans certains groupements, où chacun s'exprime très librement, sans cacher ses erreurs ou ses fautes. La mystique de l'équipe, dont elle fait profession, a ses écueils. Elle peut atrophier la conscience des responsabilités, affadir le goût de l'entreprise, déviriliser la volonté en l'habituant à un certain grégarisme d'opinion et d'action. A tout prendre, elle a, je pense, une influence heureuse et donne à cette jeunesse le souci de l'entr'aide qui stimule sa générosité, la sort de son égocentrisme instinctif et la pousse au don de soi-même selon les exigences de la communauté de destin.

9. Mes conclusions seront brèves. Elles doivent esquisser les lignes d'un système de redressement qui se doit précisément peut-être de n'être pas trop *systématique.* Je ne ferai qu'amorcer pour finir quelques thèmes que vous pourrez discuter par la suite.

De ce que je viens de vous exposer ressort, me semble-t-il, une triple orientation de nos efforts d'éducateurs.

Il faut d'abord donner à nos jeunes un encadrement de valeur. Cette génération est exigeante, je l'ai dit, et non pas toujours à tort. On ne saurait la remettre entre des mains trop délicates et trop attentionnées. Elle ne réclame pas tellement de ses confidents une culture supérieure, mais de la psychologie, du doigté, de la sincérité dans le dévouement. On la voit s'ouvrir avec beaucoup de confiance à des aînées qui sont peut-être moins instruites, mais qui sont compréhensives, qui ne cherchent pas à s'en faire accroire, qui lui portent un intérêt authentique, car cette génération est très susceptible sur le point de l'authenticité.

Il est nécessaire qu'on fournisse à cet encadrement de choix le moyen de se perfectionner, de mieux comprendre la psychologie des jeunes. Il existe des revues bien faites. Il faut multiplier les contacts entre éducatrices : congrès, sessions sont moyens excellents. Il faut surtout écarter des jeunes les responsables qui compromettent l'autorité par leurs préjugés, leurs mesquineries, leurs maladresses. Il vous appartient plus qu'à moi de développer ce chapitre essentiel de réforme.

Le second centre d'orientation concerne la présentation de notre foi chrétienne. Un immense effort a été réalisé en ce sens. Nous ne sommes plus démunis de formules, de méthodes, de suggestions, comme l'ont été les éducateurs d'antan. Il faut continuer à perfectionner, à adapter, à vivifier. La responsabilité du clergé est ici primordiale. Les prêtres n'auront jamais trop le souci d'instruire intelligemment les consciences. Une fausse conception de l'Action catholique ne doit pas les détourner de leur fonction doctorale. Ils ont mission d'enseigner et cet enseignement réclame autre chose que de vagues paroles, d'où ne se dégage aucune doctrine précise. Il faut, certes, qu'ils s'adaptent, comprennent les besoins de leur auditoire, mais qu'ils ne se laissent pas submerger par un flot de questions inutiles, curieuses, sans portée. Il faut qu'ils sachent diriger les âmes, qu'ils ne se contentent pas de distribuer des absolutions; qu'ils respectent le secret des consciences en dehors — cela va sans dire — de ce qu'ils apprennent au tribunal de la Pénitence.

Il est nécessaire que la liturgie, dont le Saint-Père a fait si bien valoir la richesse et la variété, soit un aliment utile pour ces âmes qui en goûtent les charmes lorsqu'elle est intelligemment organisée. Certaines jeunes filles se plaignent, non sans motif, de la routine de ces prières, de ces cantiques, toujours les mêmes, qui se répètent sans aucun souci du profit véritable qu'on devrait en retirer. Les éducatrices doivent observer l'alternance qui tantôt porte à une participation plus active de l'ensemble de la communauté, tantôt sauvegarde davantage la liberté des âmes dans leur tête à tête avec le Seigneur. Elles doivent s'ingénier pour que la monotonie, l'insipidité des pratiques collectives ne stérilisent pas l'instinct religieux dont les jeunes ne sont pas plus dépourvues aujourd'hui que naguère. Sur ce chapitre encore, Mesdames, je vous laisse le soin de conclure.

Enfin, troisième orientation de nos efforts : l'amélioration du milieu familial. Je puis me faire ici l'écho d'un observateur qui conclut dans le journal *Le Monde,* du 25 mars dernier, son enquête dans des centres d' « éducation surveillée » par ces mots : « Enrayer la dissociation des familles, instituer une politique de l'habitation et de la santé publique, multiplier les assistantes au Foyer, à l'école et dans la rue, restaurer l'éducation familiale, développer l'enseignement officiel et postscolaire (j'ajoute : et l'enseignement libre), tout essai qui se rapproche de ce programme produit des résultats heureux ». Ce n'est pas à vous, Mesdames, que ces observations de bon sens apprendront grand'chose. N'êtes-vous pas ici et depuis longtemps, des initiatrices ? Mais que signifie pour nous, catholiques, le perfectionnement du milieu familial, sinon une préparation meilleure aux responsabilités du mariage, une initiation plus poussée aux devoirs de l'éducation, aux diffi-

ltés que rencontre la conscience au cours de nfance et de l'adolescence, surtout peut-être e formation plus pratique à l'exercice de l'au-rité ? Tout cela est un problème fort com-exe et l'aveu de jeunes parents ne nous trompe s sur les obstacles qu'ils ont à surmonter. Un être de mes amis, bon connaisseur dans la atière, m'assure que les nouveaux foyers d'aujour-nui sont plus au fait de leur tâche, plus avertis la psychologie des jeunes, plus respectueux s exigences de la personnalité naissante. C'est r cet augure favorable à l'avenir de l'Eglise et la société, qu'il me plaît de terminer, vous lais-nt encore une fois le soin d'en discuter.

Témoins du Christ. Manuels pour l'instruction religieuse dans l'enseignement secondaire. III. *Jésus-Christ, notre Maître*, par R. CLAUDE, S. J., et P. CAPART, S. J., Editions pour jeunes filles, préparées par des religieuses enseignantes. — Un vol. 14,5 × 21 cm., 200 pages, avec hors-texte en hélio, 220 francs, Editions Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, VIe.

La jeune fille a une personnalité morale et chrétienne à conquérir. Pour ce faire, elle doit d'abord prendre conscience de sa responsabilité, de l'obligation morale, combattre le péché et ses suites, se souvenir qu'elle est, malgré sa faiblesse, une rachetée. L'épanouissement de la personnalité chrétienne suppose la charité, attitude foncière chrétienne, le développement de la volonté, la maîtrise du corps, le service de Dieu, l'accomplissement des devoirs généraux et particuliers qu'implique le service du prochain : notre vie est un dévouement continuel et total. Telles sont les grandes lignes de ce volume éminemment formateur et pratique.

Sous le ciel d'Afrique, par Sœur MARIE-ANDRÉ DU SACRÉ-CŒUR, des Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique. Ouvrage honoré d'une lettre autographe de S. Exc. Mgr Durrieu, Supérieur général des Pères Blancs. — Vol. 15 × 19,5 cm., 174 pages, XXIV planches hors texte, 200 francs. Editions Alsatia, 17, rue Cassette, Paris, VIe.

Ce volume, abondamment illustré (24 pages hors texte, 2 photographies en frontispice, 3 cartes), écrit dans un style alerte, retrace l'histoire de la fondation, par le cardinal Lavigerie, des Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, nous révèle les méthodes d'apostolat que le fondateur donnait aux Pères Blancs comme aux Sœurs Blanches, nous fait assister aux activités actuelles des Sœurs dans les diverses régions d'Afrique. Une vue nette de chaque Mission avec ses difficultés et la façon dont les Sœurs s'y adaptent dans leur apostolat missionnaire. Il faut louer l'excellente présentation de cet ouvrage historique, qui retrace la vie d'une Congrégation vouée à l'évangélisation de l'Afrique.

Est-il vrai que les paysans affament les villes ? Brochure 13,5 × 18 cm., 36 pages, 60 francs. Editions C. N. E. R. Librairie de la J. A. C., 7, rue Coëtlogon, Paris, VIe.

Non un plaidoyer, mais une étude objective qui aidera le lecteur à mieux comprendre les raisons de l'augmentation des prix agricoles, et qui montre à quelles conditions peut se rétablir un réel équilibre entre le prix de production et le pouvoir d'achat des travailleurs.

Gaudeamus omnes in Domino. Sermons pour les fêtes de l'année, par le chanoine JEAN ENGEL, traduits par l'abbé Marcel Grandclaudon. — Vol. 12 × 19 cm., 244 pages, 260 francs. Editions Salvator, Mulhouse.

Ces trente-quatre instructions sont d'une longueur moyenne, d'une division très claire, avec des traits et des exemples : ils permettent des développements au gré du prédicateur et des adaptations aux circonstances.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

DECEMBRE 1948

JEUDI 9. — A L'ÉTRANGER. — En *Chine*, les nationalistes reprennent Sou-Tchéou aux communistes.

— En *Hongrie*, le Cabinet Lajos Dinnyes démissionne.

— Ouverture, à *Genève*, de la session de l'Organisation internationale du travail. M. S. Lall, délégué du gouvernement de l'Inde, est élu président au Conseil d'administration. M. Léon Jouhaux est réélu vice-président.

VENDREDI 10. — Par 341 voix contre 231, l'Assemblée nationale approuve la demande de procédure accélérée faite par le gouvernement pour la discussion du budget 1949.

— Adoption par l'Assemblée nationale d'un projet de loi créant le Haut Conseil de l'Union française, qui sera composé d'une délégation du gouvernement et d'une représentation de chacun des Etats associés.

— Mort, à l'âge de 83 ans, du poète André Fontainas. Né à Bruxelles en 1865, André Fontainas demanda sa naturalisation française. Il participa au mouvement symboliste et collabora jusqu'à sa mort à la revue *Mercure de France*. Ses principaux recueils sont : *Les crépuscules, Le jardin des îles claires, Le sang des fleurs, L'allée des glaïeuls, Lumières sensibles, La nef désemparée*. On lui doit aussi des romans, des traductions d'œuvres de Milton, Keats, Thomas de Quincey, des monographies et des ouvrages de critique d'art sur la peinture française.

— M. Pierre Martin, président de la Fédération nationale de la Coopération agricole, est élu président de la C. G. A.

— Après quarante et un jours de grève, les inscrits maritimes de Marseille reprennent le travail.

— L'Assemblée des Nations Unies approuve à l'unanimité un projet de convention mettant le génocide hors la loi.

— Prix littéraires : le prix de « la cote d'amour » est attribué à M. Henri Calet pour son roman : *Le tout sur le tout ;* le prix Sainte-Beuve (roman) couronne *Notre prison est un royaume*, de M. Gilbert-Cesbron ; et le prix Sainte-Beuve (essai), *L'âge du roman américain*, de Mme Claude-Edmonde Magny. Enfin, le prix Denyse-Clairouin est décerné à MM. Raimbault et Pierre Vorce pour leur traduction du roman *De la mort au matin*, de l'écrivain américain Thomas Wolfe.

A L'ÉTRANGER. — Le général Xuan, président du gouvernement provisoire du *Viet-Nam* est reçu par M. Pignon, haut-commissaire en Indochine.

— Le maréchal Tchang Kaï Chek proclame la loi martiale en *Chine*.

— Ouverture, à *Washington*, des négociations préliminaires en vue de la rédaction du pacte atlantique-nord.

— Le président des *Etats-Unis* reçoit M. Bramuglia, ministre des Affaires étrangères d'Argentine, et Mme Tchang Kaï Chek.

SAMEDI 11. — Par 48 voix contre 0 et 8 abstentions (les Slaves, l'Arabie et l'Afrique du Sud), l'Assemblée générale des Nations Unies adopte, en séance plénière, le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

— Le *Journal Officiel* publie le décret fixant, en vue du calcul du loyer, les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation et à usage professionnel.

— Le Syndicat F. O. des administrations hospitalières de la région parisienne se prononce pour une suspension de la grève des cadres hospitaliers après des propositions faites par M. Biondi, secrétaire d'Etat à la Fonction publique.

A L'ÉTRANGER. — Des éléments hostiles en provenance du Nicaragua envahissent le *Costa-Rica* qui avait, depuis huit jours, dissous totalement son armée et transformé ses casernes en musées.

élu président; vice-présidents : MM. François Veuillot et Maurice Carité.

— Arrivée à Paris de M. Georges Allen, secrétaire d'Etat adjoint américain chargé de l'Information et des relations culturelles.

A L'ÉTRANGER. — Publication, à *Londres*, du plan quadriennal britannique, inspiré par sir Stafford Cripps, déjà transmis confidentiellement, il y à deux mois, à l'Organisation de coopération européenne pour harmonisation avec le « maître-plan européen ».

— Mort de Mgr Rouchouse, des Missions-Etrangères de Paris, évêque de *Chengtu*, en Chine occidentale. Elu évêque titulaire d'Aegae, le 28 janvier 1946, et vicaire apostolique, Mgr Rouchouse avait été nommé premier évêque résidentiel de Chengtu, par le décret du 11 août 1946, qui instituait la hiérarchie catholique en Chine.

— En *Italie*, grève de vingt-quatre heures des fonctionnaires. C'est un échec, sauf pour les chemins de fer.

— Par 6 voix contre une, la Cour suprême des *Etats-Unis* refuse de casser le jugement rendu par le tribunal international et condamnant à mort le général Tojo, ancien premier ministre du Japon, et six autres criminels de guerre japonais. Elle a estimé qu'elle n'avait pas droit de juridiction sur un tribunal international.

— A *Washington*, l'administration de l'aide américaine à la France ouvre à notre pays un crédit de 3 777 000 dollars. 1 130 000 seront consacrés à la fourniture de pétrole brut et le solde à la fourniture de tracteurs.

— Arrivée à *Naples*, de M. Kenneth Royall, secrétaire des Etats-Unis à l'Armée.

MARDI 21. — Les entretiens Schuman-Sforza, à Cannes, prennent fin.

— M. Edmond Giscard d'Estaing est élu président du Comité français de la Chambre de commerce internationale, en remplacement de M. Ernest Mercier, qui avait demandé à être relevé de ses fonctions.

— Le Conseil économique adopte l'ensemble des projets de décrets concernant l'allocation-logement, après une modification notable des textes gouvernementaux.

A L'ÉTRANGER. — M. Soan O'Kelly, président de l'Eire, signe le décret consacrant la rupture des derniers liens d'allégeance entre la République d'Irlande et la couronne britannique.

— A *Rome*, M. Kenneth Royall, secrétaire américain à la Guerre, est reçu en audience par le Pape.

— En *Chine*, après trois semaines de négociations, M. Sun-Fo a constitué son Cabinet.

— Dans la région de *Berlin*, le village de Stolpe est occupé sans avertissement par les troupes soviétiques. Ce village devait être évacué par les soldats français le 9 janvier.

— Les trois commandants occidentaux de *Berlin* instituent un gouvernement triparti pour les secteurs français, américain et britannique.

— Les troupes néerlandaises occupent *Bojalali*, ville de la République indonésienne.

— A *Buenos Aires*, sont proclamés députés élus : 109 « péronistes », 48 radicaux et un travailliste, qui formeront l'Assemblée constituante d'Argentine, chargée de procéder à une réforme de la Constitution.

MERCREDI 22. — L'agriculture décerne ses prix littéraires. Prix Eugène-Leroy à Mme Aimée-Meraville pour son livre : *La vache, cette noble servante* ; prix Sully-Olivier-de-Serres à M. Caravel, pour *Les paysans de Morette* ; prix Legouteux à M. Perroy, pour son étude consacrée à la commune de Merlemont (Oise).

— Dépôt sur le bureau des deux Assemblées du rapport public annuel de la Cour des Comptes, remis le 17 au président de la République.

— M. Emile Henriot, de l'Académie française, est élu, pour cinq années, président de l'Alliance française, en remplacement de M. Georges Duhamel.

— M. Lejeune est élu président de l'Acadé[mie] des Beaux-Arts pour 1949.

— La Haute Cour de justice acquitte M. Ma[rcel] Peyrouton, ancien ministre de l'Intérieur du gou[ver]nement de Vichy.

— Par 14 voix contre 4, le Conseil général [de] Maine-et-Loire vote une subvention de deux [mil]lions de francs en faveur de l'Université cathol[ique] de l'Ouest.

— M. Torrès-Bodet, nouveau directeur gén[éral] de l'U. N. E. S. C. O., prend contact à Paris [avec] les représentants de la presse française devant [qui] il expose le programme de l'U. N. E. S. C. O. [pour] 1949.

— Le général de l'armée républicaine espag[nole] Juan-Evariste Fernandez, est expulsé de P[aris] pour ingérence dans la politique française. La C[orse] lui est assignée comme lieu de résidence.

A L'ÉTRANGER. — Tang-Kou, port de *Tien-T[sin]* tombe aux mains des communistes.

— Le général Tojo ainsi que six autres crimi[nels] de guerre du Japon condamnés à mort pa[r le] tribunal militaire international d'Extrême-Or[ient] sont pendus à la prison de Sigamo.

— Dans une note adressée aux « Quatre Grand[s] » l'*Ethiopie* demande à l'Italie de lui livrer [les] maréchaux Badoglio et Graziani, qui figurent [sur] la liste des criminels de guerre pour les atro[cités] commises lors de la guerre italo-abyssine.

— *Washington* adresse à tous les pays d'A[mé]rique latine une note exprimant la préoccupa[tion] des Etats-Unis au sujet des mouvements subve[rsifs] qui se sont produits dans plusieurs Etats.

— L'aide américaine aux *Indes néerlandaises* [est] suspendue jusqu'à la cessation des hostilités [en] Indonésie.

30 janv. 1949. — N° 1035. — Nouvelle série : N° 1[...]

Ce numéro contient :

Le numéro 1 034 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : R. BERTEAUX.